

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LE CANADA. Pour douze mois payable d'avance \$2.50 Pour six mois \$1.25

POUR LES ETATS-UNIS. Pour douze mois (en greenback) \$3.00 Pour six mois 1.50

LE FRANCO-CANADIEN

Publie à St. Jean d'Iberville, Canada.

I. Bourguignon, Propriétaire.

PRIX DES ANNONCES.

Première insertion par ligne..... 10 centus Chaque insertion subséquente par ligne..... 3

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertion voulu, sera publiée jusqu'à avis du contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme. Les lettres d'affaires ainsi que celles concernant la rédaction doivent être adressées à I. BOURGUIGNON, propriétaire du journal.

Le FRANCO-CANADIEN paraît les MARDI et VENDREDI de chaque semaine.



C'EST TOUJOURS CHEZ E. POUTRE Rue St. Jacques

au Magasin ci-devant occupé par la pharmacie du Dr. LaRoque, porte voisine de l'Hôtel Bisailon qui se trouve le plus bel assortiment de

HARNAIS

de travail, d'apparat montés en or et en argent, &c., &c. Selles, Sellaies et Coliers de travail, Bricoles, Sangles, Brides, Guides, Licous, Fouets, Grelots, Clochettes, etc., de tout prix et de tous genres, et aussi une grande quantité de Bourrages pour Harnais doubles, Bottes en caoutchouc pour Chevaux, &c.,

N'ALLEZ JAMAIS AILLEURS si vous désirez avoir un bon choix de

Valises Lourdes ou Portatives Porte-Manteaux, &c.

Pour être à même de vendre à bon marché, M. Poutre a laissé le magasin de M. Coote qu'il occupait avant l'incendie, au 101, Rue St. Jacques, dans la magnifique bâtisse de M. Corran, ancienne pharmacie du Dr. LaRoque, voisine de l'Hôtel Bisailon, de façon à payer le moins de loyer possible dans le but de vendre encore à meilleur marché qu'auparavant. Il espère que le public tiendra compte de ses efforts et qu'il sera encouragé comme par le passé.

Les commandes recevront toujours la plus grande attention. St. Jean, 1er Sept. 1876.

IMPRIMERIE

DU FRANCO-CANADIEN

No. 2

PLACE DU MARCHÉ.

Toutes sortes d'impressions en Français et en Anglais.

A l'usage des Banques, Cours, Bureaux d'Agence, Maisons Commerciales et Industrielles.

CHEQUES, BILLETS, EN-TÊTE DE LETTRES, BORDEREUX, CIRCULAIRES, EN-TÊTE DE COMPTE, CARTES D'AFFAIRES, CARTES DE VISITES, LETTRES FUNÉRAIRES, ENVELOPPES, ETC., ETC. PORTULES D'ENGAGEMENT D'INSTRUMENTS

BLANCS POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

AFFICHES, PROGRAMMES, ETC., ETC., ETC

FACTUMS, ETC., ETC.

Exécution prompte, élégante et à bon marché.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement.

DU NOUVEAU!!

IMPORTATION en GRAND MAGASIN CONSIDÉRABLE DE BELLES MARCHANDISES TRÈS-BIEN ASSORTIES VENDUES A MEILLEUR MARCHÉ QU'N'IMPORTE OÙ!

JOS. A. LOMME

L'ancien commis de M. J. E. MOLLIER, informe le public et ses vieux amis qu'il entend faire à St. Jean le commerce en grand, afin de pouvoir vendre meilleur marché que partout ailleurs. Il vient d'ouvrir, Rue RICHELIEU, BATTISE DAVID LEFEBVRE, non loin du Pont Jones UN MAGASIN GÉNÉRAL de Marchandises Sèches, Nouveautés, Provisions, Epicerie et Liqueurs, Ferronnerie de toute sorte pour constructions et autres fins, etc., etc.

Comme M. Lomme a acheté toutes ses marchandises argent comptant, il vendra à un bas prix étonnant. Et les acheteurs peuvent être convaincus de ceci, qu'il n'a pour tout le monde

Qu'un seul et BAS PRIX

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'aller ailleurs. St. Jean, 10 Avril 1877.

POUR L'ANGLETERRE.

MM. C. H. LAROCQUE & Cie

Marchands a Commission

ST. JEAN P. Q.

ONT BESOIN

d'ici au premier Novembre prochain

8,000 MINOTS D'ORGE

de BONNE QUALITE pour lesquels ils paieront argent comptant 4 francs par 56 lbs. Faites parvenir vos Echantillons, en mentionnant la quantité soit chez THOMAS ROY FILS ou à PHOTEL BISAILON à St. Jean.

Ces Messieurs achètent aussi argent comptant toutes sortes de produits, tels que GRAINS, ŒUFS, LAINE ETC. ainsi que des MOUTONS gras, jeunes et vieux. Ils échangeront des TWEEDS, ETOFFES et FLANELLES pour de la laine à de conditions qu'on ne peut pas refuser. Ils paient le plus grand prix en argent comptant sur livraison. Venez les visiter et vous enquérir de l'exactitude des faits. St. Jean, 7 Sept. 1877.

IMPRIMERIE

DU FRANCO-CANADIEN

No. 2

PLACE DU MARCHÉ.

Toutes sortes d'impressions en Français et en Anglais.

A l'usage des Banques, Cours, Bureaux d'Agence, Maisons Commerciales et Industrielles.

CHEQUES, BILLETS, EN-TÊTE DE LETTRES, BORDEREUX, CIRCULAIRES, EN-TÊTE DE COMPTE, CARTES D'AFFAIRES, CARTES DE VISITES, LETTRES FUNÉRAIRES, ENVELOPPES, ETC., ETC. PORTULES D'ENGAGEMENT D'INSTRUMENTS

BLANCS POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

AFFICHES, PROGRAMMES, ETC., ETC., ETC

FACTUMS, ETC., ETC.

Exécution prompte, élégante et à bon marché.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement.

1er PRIX AUX ETATS - UNIS

1er PRIX AU CANADA obtenu par la

POMPE PATENTEE

du SENS COMMUN

manufacturée par

F. & J. CATUDAL

25, Rue St. Jean, — St. Jean, P. Q.

Prix considérablement réduits

Que tout le monde, dans les campagnes comme dans la ville, se procure immédiatement cette pompe, qui a été l'objet des plus hautes distinctions, et qui est indispensable à tous ceux qui ont été perfectionnée encore depuis quelque temps au point de la rendre plus durable et plus facile au fonctionnement.

Quand tous les puits et toutes les pompes ordinaires sont gelées dans les grands froids d'hiver, la Pompe du Sens Commun fonctionne admirablement bien, et donne tout cours une eau abondante.

En donnant votre commande, ayez soin de joindre la profondeur du puits, depuis la plateforme jusqu'au fond.

Pour le prix et conditions, s'adresser à F. & J. CATUDAL, 25, rue St. Jean, St. Jean, 2 Octobre 1877.

Boulangerie de l'Amille

DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

M. J. B. AUDET

Tient une boulangerie de première classe au coin des rues

SALABERRY ET ST. THOMAS.

Où l'on trouvera du pain à 2 cts meilleur marché, pour argent comptant seulement, que celui livré à domicile.

Il continuera aussi comme par le passé à servir ses pratiques avec ponctualité et diligence. St. Jean, 12 Mai 1876.

AVIS AUX MARCHANDS.

500 ROBES DE BUFFLES

à vendre plus bas que

LES PRIX D'ENCAN

chez

Gaucher & Telmosse

Importateurs

D'ÉPICERIES, VINS, SPIRITUEUX,

FARINE, PROVISIONS, LARD,

Etc., Etc., Etc.,

Nos. 242 & 244, RUE ST. PAUL

Vis-à-vis la rue St. Vincent

Nos. 197, 197 1/2 et 199, Rue des Commissaires

MONTREAL, Q.

G. G. GAUCHER L. W. TELMOSSÉ

2 Octobre 1877.

ST. JOHNS HOTEL

Rue Richelieu,

ST. JEAN, P. Q.

Le propriétaire de ce vaste établissement

M. FR. MONNETTE

n'a rien épargné pour le tenir sur un aussi bon pied que n'importe dans quelle ville.

Les appartements sont somptueusement meublés. Ils sont vastes et bien aérés et éclairés. La buvette ne laisse rien à désirer, non plus que les salons et la salle à dîner.

Les habitués de la maison ainsi que les voyageurs trouveront dans cet hôtel tout le bien-être et le confort désirables.

Un omnibus se rend à la gare à l'heure de l'arrivée des trains et conduit les voyageurs à l'hôtel.

19 Juin 1877.

SIROP

DE Gomme D'Épinette

COMPOSÉ

SIROP POUR LA COQUELUCHE

UN REMÈDE CERTAIN

LE

LINIMENT COMPOSÉ

POUR

Rhumatisme, Etc.

Tout dernièrement je me suis guéri, en quelques minutes, de violentes douleurs rhumatismales qui me paralysaient, depuis quelque temps, le cou et les épaules, et cela par une seule application du "Liniment Composé," préparé par les Révérendes Sœurs de la Providence.

Ma guérison a été instantanée et presque merveilleuse, et depuis je n'ai pas ressenti la plus légère douleur rhumatismales. J'ai eu aussi occasion de constater, au sein de ma famille et chez des amis à moi, les meilleurs effets de cette préparation dans des cas de névralgie, et la reconnaissance me fait un devoir de venir aujourd'hui rendre ce faible témoignage de mon heureuse expérience de ce précieux Liniment.

N. B. — Les remèdes ci-dessus mentionnés sont les préparations des Sœurs de la Providence. Étant convaincu de leur efficacité, nous nous faisons un devoir de les recommander à l'usage de tous ceux qui en ont besoin.

Dépôts pour ces Préparations chez

LAVIOLETTE & NELSON

PHARMACIENS.

215 RUE NOTRE-DAME

Près de la rue St. Gabriel,

MONTREAL

1er Août, 1877.

WILLIAM COOTE

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE

Bureau : Porte voisine de MM. Cousins, Rue St. Jacques St. Jean.

Représente à St. Jean les compagnies de première classe qui suivent :

Royal de Liverpool et Londres

Phoenix de Londres

North British and Mercantile de Londres et Edinburgh

Northern d'Edinburgh et Londres

Scottish Imperial de Glasgow

Scottish Commercial—Glasgow

Commercial Union Company de Londres

Impérial—Londres

Lancashire—Manchester

Canada Fire & Marine—Manchester

Standard, Cie d'assurance sur la vie d'Edinburgh

Northwestern, Cie d'assurance sur la vie, de Milwaukee.

Toutes les compagnies ci-dessus occupent le premier rang pour l'extension de leurs affaires, le montant de leur capital, et l'immense montant de fonds en mains; et les personnes qui ont des polices de ces compagnies sont réellement assurées!

St. Jean, 24 Juillet 1876.

J. E. McNULTY

à l'honneur d'informer ses pratiques et le public qu'il tient à son établissement

Nouvelle bâtisse J. E. Mollieur Rue Richelieu

un grand assortiment général de

Marchandises Sèches

GROCERIES, FERRONNERIE, HUILLE,

PEINTURE, VITRES,

et toutes sortes d'articles pour bâtisses.

Aussi :

Grande quantité de Robes de

Cariotes à très-bon marché.

Venez faire une visite et vous serez satisfait.

St. Jean, 29 Septembre 1876.

OFFICE DE PUBLICITE

D'OUTRE-MER

FONDÉ EN 1860

DIRECTEUR : H. MAHLER

16, Rue de la Grange-Batière,

PARIS.

L'Office de Publicité d'outre-mer qui existe depuis 17 ans, a la grande exclusive d'un grand nombre de journaux se publiant à l'étranger, nous citerons notamment :

L'Independence Belge, édition d'outre-mer

Le Nouveau Monde, Montréal, Canada.

Le Foyer Canadien,

Le Franco-Canadien, Saint-Jean, Canada

La Gazette de Sorel, Sorel, Canada.

La Courrier de San-Francisco, Californie.

La Voce del Popolo de San-Francisco, Californie.

L'Union, de Los Angeles, Californie.

Motions and Fancy Goods Record, New-Y.

Etats-Unis.

Le Courrier de l'Illinois, Chicago, Etats-U.

Le Propagateur Catholique, Nouvelle-Orléans, Etats-Unis.

Le Meschacé, Nouvelle-Orléans, E.-U.

La République, Fall River, Etats-Unis.

L'Echo du Japon, Yokohama, Japon.

Le Progrès Colonial, Port. Louis, Ile Maurice.

Almanach Administrative Mercantil et Industriel, Rio-Janeiro, Brésil.

Lowell's Montreal Directory, Annuaire de Montréal, Canada.

Almanach Commercial, Valparaiso, Chili, &c., &c., &c.

L'Office de Publicité d'outre-mer se charge de prendre des abonnements à tous les journaux français et étrangers. — Ecrire franco à M. H. Mahler, 16 rue de la Grange-Batière, Paris, en envoyant le montant en timbres-poste français ou en mandat de poste ou un chèque sur Paris.

PLUS DE

CHEVEUX GRIS

RENOVATEUR PARISIEN

DE LUBY

Article de Toilette

indispensable pour la

jeunesse perpétuelle

des Cheveux

C'est moins cher que toute autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile et de pomade.

En vente chez tous les Pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cts., ou six bouteilles pour \$2.50.

Entrepôt Général à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON

Voisins du Palais de Justice

MONTREAL.

1er Août, 1877.

ETIENNE I. GUILLOT

AVOCAT.

NO. 33 RUE ST. CHARLES

ST. JEAN P. Q.

MAISON CANADIENNE

N'oubliez pas de faire une visite au magasin d'épicerie et liqueurs de choix de

M. HAY

RUE RICHELIEU

(3ÈME PORTE DU BLOC LA ROCQUE)

ST. JEAN.

Vous serez très-bien servis, et vous aurez du bon. Les prix sont très-bas. St. Jean, 11 Avril 1877.

HEUREUSE NOUVELLE A TOUS.

LES TEMPS DURS ACHEVÉS

J. E. CLEMENT

OFFRE DES PRESENTS A CHACUN

Qui n'en prendra pas ?

En achetant au plus bas prix pour UNE PASTRE et pour chaque autre pastre du plus beau choix de

Marchandises Sèches

et d'habits les plus élégants pour messieurs, vous recevrez un présent de chance de différente valeur jusqu'à \$2.50 qui sera franchement donné de suite soit en groceries ou autrement, au choix des personnes.

Voilà des avantages sans pareils

J. E. CLEMENT,

Marchand-Général,

Bloc Crisail, Rue Richelieu,

St. Jean, P. Q.

15 mars 1878.

A l'enseigne de l'Ours.

M. GUILLET

44, Rue Richelieu

Block LANGELIER

Se fait un plaisir d'annoncer à ses pratiques, et, en général, que vu la BELLE SAISON il a fait ses tablettes d'une grande variété de

CHAPEAUX ET CASQUETTES

qui vient de recevoir de différentes manufactures, canadiennes, françaises, anglaises et américaines, à l'approche du

PRINTEMPS

Venez choisir ce qui vous convient. Toutes les marchandises de M. GUILLET sont d'une qualité et d'un goût supérieur, confectionnées d'après

LES DERNIÈRES MODÈS.

UN SEUL ET BAS PRIX.

STOCK de BANQUEROUTE

Langelier & Decelles

viendront à sacrifier énormément le stock de banqueroute qu'ils ont acheté du syndicat de la faillite de

T. BERTRAND & FILS

ils viennent de terminer l'inventaire, et sont maintenant à transporter ce stock dans leur spacieux magasin où ils se disposent à le sacrifier avec une quantité considérable d'autres articles achetés à l'encan à des prix excessivement réduits.

Nous offrons au public l'Indienne, le coton jaune et blanc variant de 5 à 10 cts.

Alpacas et Brillantes de 10 à 25 cts.

Bons tweeds canadiens tout laine, 40 à 75 cts.

Et une grande quantité d'autres marchandises à prix réduits.

Langelier & Decelles,

Bloc Langelier,

Rue Richelieu,

intéressés généraux de la nation, se soumette à un chef, (M. De Boucherville) car souvent cet homme, abusant de son autorité, foule aux pieds les droits les plus sacrés de son pays malheureux au pays, si un intérêt mal entendu, une vanité froissée, un orgueil déplacé, lui font perdre les légitimes avantages auxquels il a droit.

C'est un des principaux journaux bleus qui tient ce langage ! Rendez-vous donc à cet appel d'un de vos amis conservateurs honnêtes et indépendants ! Ne sacrifiez pas les intérêts généraux de la nation pour le plaisir de nous soumettre à un chef, et de suivre notre parti, c'est la Méserte qui le demande, et qui nous crie "malheur" si vous ne suivez pas ce sage conseil.

Demandez s'il n'est pas vrai que les libéraux ont voté contre ce système de taxes, et proposez d'obtenir l'argent nécessaire au moyen d'une réduction des dépenses.

Le Franco-Canadien.

ST-JEAN, 26 AVRIL 1878.

Comté de St. Jean

L'honorable F. G. Marchand et L. Lévi Roy ont été mis en nomination hier. Les noms des électeurs qui ont signé les deux bulletins de présentation respectifs sont consignés dans une autre colonne. Nous nous sommes adressés à lire ces deux listes de noms avec attention car elles sont très significatives. La petite feuille d'occasion publiée ici depuis quelques jours sous le faux titre de "La Voix du Peuple" fait valoir M. Roy à titre de candidat des cultivateurs. Son bulletin de présentation contredit complètement cette fausse prétention puisqu'il n'est signé que par un seul électeur de la paroisse de l'Acadie, un seul de la paroisse de St. Jean et trois de la paroisse de St. Luc, en tout cinq cultivateurs. Le reste des signatures sont tous citoyens de la ville de St. Jean et forment le noyau conservateur qui n'a pu encore germer et se reproduire au milieu de notre population réformatrice, petit groupe incompris, agitant tous les jours et faisant d'impuissants efforts pour diviser les rangs libéraux, tous les fois qu'il peut trouver un transfuge disposé à sacrifier un passé honorable à l'appât d'une vaine notoriété. C'est la seconde fois que M. Roy sert d'instrument à cette coterie malveillante, et les électeurs du comté ont décidé que ce sera la dernière. M. Roy ne peut plus aujourd'hui conserver ses fausses allures de libéral; les personnages politiques qui font valoir sa candidature ne laissent plus aucun doute à ce sujet.

Lorsqu'on est supporté par MM. Chapleau, Baker, Thos. White, Thibault, M. Gibbon, Black, Black Smith, Quesset, Carreau & Co, on n'a plus le droit de naviguer sous des couleurs incertaines. M. Roy a beau chercher par des phrases vagues et incompréhensibles à définir sa prétendue politique, l'épaisse couche de bleu dont ces messieurs l'ont badigeonné obscurcit et fait disparaître complètement sa couleur primitive. C'est pourquoi les électeurs du comté de St. Jean arrivés avant hier, en grande foule, de toutes les paroisses du comté lui ont signifié par une démonstration presque unanime leur désapprobation formelle.

L'assemblée d'hier était composée de 1500 à 2000 personnes. Après avoir entendu la discussion de part et d'autre, pendant quatre heures, elle s'est divisée en se rangeant pour le septième au moins du côté de M. Marchand, laissant le petit groupe de signataires du bulletin de M. Roy avec quelques rares recrues dans un pitoyable isolement. Cependant les agissements de la troupe, nous leur devons ce témoignage, ont bien fait leur petit possible pour grossir les rangs de l'héroïque mais impuissante poignée de taxeurs qui cherchent vainement à fausser l'opinion publique dans la présente lutte. Il était beau de voir leurs efforts désespérés et l'anxieuse expression de leurs bînettes lorsque le mouvement de division terminée, ils se sont retrouvés sobres et ahuris en face de la foule enthousiaste qui les étourdissait de ses acclamations frénétiques.

M. Roy contempla du haut de la tribune ses rares sujets d'un air hagard, ses dernières illusions s'échappaient avec les derniers cris de triomphe de ses adversaires victorieux. La journée de mercredi a porté un coup décisif au parti des taxeurs; leur nombre et leurs rangs sont comblés et personne ne doute maintenant, pas même les plus violents adeptes de la mauvaise cause du résultat de la lutte. L'hon. M. Marchand sera élu par une écrasante majorité qui enlèvera pour toujours à nos adversaires l'espoir de recommencer leur œuvre anti-patriotique.

Tous ceux qui étaient à cette assemblée liront avec étonnement le rapport qui en est fait dans une dépêche publiée par la *Méserte* d'hier. Il est faux que M. A. N. Charland ait lâchement attaqué M. Chapleau; ce M. n'a pas usé du droit de représailles que lui donnait la conduite de M. Chapleau à l'Assemblée de St. Constant et il s'est contenté de se justifier d'une folle accusation lancée contre lui par M. Thibault qui s'est maladroïtement hasardé à renouveler, d'une manière inopportune la comédie historique du secret de M. Chapleau et de ses voyages en train spéciale au dépens de la Province. Quant au prétendu ridicule que la *Méserte* dit avoir été infligé dans cette circonstance à M. Charland, il n'existe que dans les rêves creux qu'il faut

re M. Thibault après sa déconfiture et les inépuisables qui l'ont accablé.

Disons de suite que ce gymnaste politique n'a pu obtenir, à l'encouragement du vœu général de l'assemblée, la permission d'exécuter quelques-uns de ses tours de souplesse oratoire, que sur l'insistance répétée de M. Marchand qui demanda comme faveur personnelle à lui, que tous les adversaires quels qu'ils fussent, eussent la permission d'être entendus. Avec une répugnance marquée, l'assemblée fit cette concession, par considération personnelle pour M. Marchand, mais à une condition expresse répétée par mille voix que M. Thibault parlât poliment et se conduisit en gentleman. Il parla, répondit M. Marchand à ces interpellations, sur la responsabilité de M. Roy, qui vous donne sa parole d'honneur que M. Thibault ne sera pas grossier. Nonobstant cette précaution, M. Thibault, qui fit des efforts marqués pour rester convenable, eut cependant quelques échappées, immédiatement réprimées par la foule et il put, sous la tolérance de l'assemblée exhiber pendant un certain temps ses pappes et débiter quelques extravagances au milieu des rires ironiques de l'assistance.

Nous apprenons ce matin de bonne source, qu'un des plus notables membres de la coterie conservatrice se vante d'avoir organisé pour l'Assemblée d'hier, une bande de lâches assommoirs qui étaient prêts à fondre sur les paisibles et respectables électeurs pour contrôler l'assemblée par la force brutale.

Il est heureux que cette organisation, qui fait peu d'honneur à nos adversaires, ne fut pas connue lors de l'assemblée, car justice sommaire eût été faite de ces misérables. — Que nos adversaires se le tiennent pour dit, — les libéraux et indépendants électeurs du comté de St. Jean ne se laisseront jamais intimider par de pareilles menaces et le régime des assommoirs sera aussitôt supprimé comme connu. Si l'on ose nous contredire à ce sujet nous produirons les noms et les preuves.

Cette information nous explique maintenant la conduite agressive d'une couple de chicaniers notoire qui ont laissé les rangs de la petite phalange conservatrice et soulevé un commencement de désordre aussitôt réprimé.

La majorité était décidée au maintien de la paix et la paix a été maintenue au grand désappointement de ces quelques perturbateurs soudoyés.

Iberville.

Mardi dernier eut lieu une assemblée publique devant le Palais de Justice, immédiatement après la nomination des candidats M. Fortin, le passif instrument des *taxeurs bleus* quand même, commença par débiter la petite sonnette que Thibault, son porte-voix, lui avait sans doute fourré dans la tête de pain et de misère. M. Mollereau prit ensuite la parole et fit justice en peu de mots des non-sens et des riens de ce pauvre M. Fortin, objet de la pitié du public. Vint l'insulteur aux \$120 qui lança comme de coutume une foule d'assertions ridicules, avec cette effronterie qui fait devant le public et qui en fait un objet de mépris. M. Mollereau répliqua documents en mains et montra clairement les mensonges du porte-voix de M. Fortin et le piège grossier qu'il tendait aux électeurs. M. Mollereau fit un discours vigoureux et logique qui démontra que la position qu'il avait prise en chambre et qu'il voulait prendre à l'avenir en supportant le ministère July, était tout à l'avantage de ses constituants. Ceux qui le compréhendaient si bien qu'ils acclamèrent unanimement M. Mollereau.

M. Arthur Charland, avocat, fut ensuite invité de prendre la parole. Il fit un discours véhément qui fut applaudi à outrance.

Il intervint un incident. Il y a des gens qui aiment à s'imposer. Nous ne savons de quel droit le registraire Bessette se permit de vouloir dissoudre l'assemblée quand il n'avait rien à y voir. Mal lui en prit, car M. Arthur Charland, appelé de nouveau à parler par l'auditoire, lui fit comprendre qu'il ignorait ce qu'il avait à faire et jusqu'où s'étendait son devoir. M. Arthur Charland fut chaleureusement applaudi sur l'attitude qu'il avait prise et continua son discours qu'il termina au milieu d'applaudissements et de bravos les auditeurs.

M. Alexis Demers de St-George d'Hennerville fut la dernière main à l'œuvre de l'aplatissement de ce pauvre M. Fortin qui sera bientôt condamné à retourner à ses occupations qu'il n'aurait jamais dû quitter et à réfléchir sur les engagements de la vie privée.

M. Demers parla avec une rare logique et avec beaucoup d'assurance. Il déclara que M. Fortin n'était pas qualifié pour être un député et qu'il était à peine plus que un cultivateur accompli. Il exhorta les électeurs à voter pour M. Mollereau qui donnait toutes les garanties de promouvoir leurs intérêts.

Il fut inutile de faire une division, vu que l'assemblée toute entière était favorable à M. Mollereau. — Pas de Fortin ! Pas de Thibault ! Pas de taxes ! Pas de calamités de misère !

MISSISQUOI.

On nous informe qu'une assemblée publique tenue à Bedford lors de la nomination des candidats, M. Baker, l'ex-soliciteur général conservateur ne put parler que par l'intermédiaire de M. Racicot, le candidat libéral et M. Cloyes.

M. Cloyes parla deux heures durant sur les révélations de M. Goff, qui tombaient comme des bombes dans le petit camp des *taxeurs*. M. Racicot fit ensuite un discours qui enleva la masse.

Liste des électeurs qui ont signé les bulletins de présentation de l'Hon. F. G. Marchand.

- MM. Arsade Decelles, maire de la ville de St-Jean.
Chas Hébert, maire de la paroisse de St-Jean.
W. H. Vanvliet, maire de la paroisse de Laçelle.
Cyrille Hébert, maire de la paroisse de St-Valentin.
J. B. Baillargon, maire de la paroisse de St-Luc.

St-Jean (ville) — MM. J. S. Messier, J. O'Gair, Léandre Decelles, Wilfrid Brossard, A. Davignon, J. E. Mollereau, Z. Paradis, Jules Boyer, Noël Chaput, Th. Sheridan, Wm. Coote, Chas Langelier, Jas McPherson, J. E. Clément, Chas Arpin, Luc Séné, H. Moreau, M. D. Wm Kimpsey, Jaq Cartier, Le Destramps.

St-Jean (paroisse) — MM. Pierre Charbonnet, Thos Caldwell, J. H. Clément, Hubert Thibodeau, Jul. Richard, S. Langlois, Chas Latour, Jos. Launoy, Gils Launoy, J. C. Towner, N. Chabot, R. H. Moreau, Jules Moreau, Jos. Sénéchal, A. Samoisette, Moise Sasseville, Magi St-Aubin.

Laçelle — Israël Bourget, E. J. Force, J. T. Vanvliet, Noah Leitch, Russell Canfield, Benoit Marceau, Wm T. Vanvliet, The Featherston.

Laçelle — Alexis Conette, Vidal Edouard, David Brossard, Absalon Pédale, Ed. Roulier, Isaac Pédale, Jos. Launouereux, Calixte Bouchard, F. X. A. Bourassa, Dav Sénéchal, Moise L'Heureux, Jos. Roulier, Emilien Brossard, Mol Deland.

St-Valentin — Ambroise Messier, Télése Girard, Thos Nolin, Ambr. Nolin, Alb. Launouereux, A. Gamache, Chas Hébert, Narc. Lavallée, Timothée Raines, El. Comeau, L. Langlois, J. B. Langlois, Antoine Trachant, Pierre Desautels, Luc Patenaude, Arthur Patenaude, Lucien Patenaude, Chas Trachant, Jas. Trachant, J. B. Thérien, Eus. Trachant, Frs. Gagnon, Et Gagnon, H. Choquette, Raphaël Moquin, J. B. Crépeau, Moise Cloutier, Jos. Bissonnette, père, Jos. Bissonnette, fils, Lucien Gagnon, Paul Martin, P. Bissonnette, Emilien Grégoire, Pierre Landry, Cyrille Coache, David Desjardins, Ed. Hébert, Joseph H. Hébert, Edouard Cognac.

St-Luc — Jul. Audette, Patrice Dupuis, Le Marec, Richard Phipps, Wm Higgins, Geo Lyons, Gordon Lyons, Wm Brownrigg, Pierre Maréchal, Moise Dagnan, A. Stephenson, J. D. Cadieux, Al. Deland, David Kennedy, Jos. F. G. J. B. Tremblay.

Liste des électeurs qui ont signé les bulletins de présentation de M. Laurent Lévi Roy.

St-Jean (ville) — Julien Simard, Henry Lacroix, John Rossiter, E. B. Smith, Ed. Marchand, John Black, Thos Wilson, Chas R. Cousins, J. P. Carreau, Isaac Le Favey, A. K. Laviolette, Louis Chaput, M. Boudreau, T. A. Berger, E. J. Wheeler, S. Dunn, J. N. G. Maguire, James Rossiter, Henderson Black, Ed. Archambault, Arthur Languevin, Chas H. Roy, Jos. Rheaume, Emilien Roy, J. B. Decelles, fils, Joseph Séguin, Dr. Brisser, Dr. B. Larocque, Alphonse Decelles, John Donaghy, Robert McGoogan, Geo R. Charlton, F. Côté, J. T. Bolvin, John T. Roy, A. J. Wight, W. J. Wight, Thos. Roy, Jos. Boy, Chas. M. Gaudet, O. G. Clément, F. Côté, fils, St-Jean (Paroisse) — Thos Roy.

Laçelle — Moise Depellette.

St-Luc — Joseph Sarrazin, Hubert Caillée, Bissonnet, J. B. Sarrazin, père.

W. H. Vanvliet, écr, maire de Laçelle, qui s'intéresse vivement aux affaires politiques qui agitent le pays, a l'honneur d'adresser la suivante à ses citoyens. Nous félicitons M. Vanvliet des efforts intelligents qu'il fait dans le but de faire prévaloir la bonne cause. Nos lecteurs jugeront par eux-mêmes des qualités de l'adresse en question :

Messieurs, Je saisis avec empressement l'occasion que me présente, pour exprimer mes vœux et mes convictions relatives aux questions politiques qui attirent en ce moment l'attention des électeurs de cette province : car je suis convaincu que les événements du jour sont de la plus haute importance, et qu'il est du devoir de tout bon patriote de prendre un part actif à la présente lutte électorale.

Pour se fixer une ligne de conduite qu'il serait juste et convenable d'adopter pour nous tous, électeurs, il me semble que la question du mérite et du démenti du défunt gouvernement de Boucherville est la première à examiner; partant de là, il faut bien tout d'abord considérer que les rénes du pouvoir ont toujours été entre les mains du même parti depuis la Confédération. Il est vrai que nous avons eu un changement de ministère, une espèce de remaniement des cartes par les mêmes joueurs, lors du scandale des Tanneries qui nécessita la retraite de ceux qui furent convaincus d'avoir pris une part personnelle à cette triste spéculation que les deux partis furent unanimes à taxer d'acte entaché de la plus effroyable corruption. Quand ce ministère des Tanneries se retira du pouvoir, il y fut remplacé par les mêmes hommes partageant avec force les mêmes opinions politiques, lesquels formeront le cabinet de Boucherville qui s'est rendu, depuis ce jour, par une somme considérable d'iniquités politiques, iniques qui furent récemment couronnées par les mesures injustes connues sous les noms de bills des chemins de fer et bill des timbres ainsi que par le système adopté par les ex-ministres d'ignorer et de fouler quand même aux pieds les droits du Lieutenant-Gouverneur. Cette conduite eût pour résultat leur renvoi d'office. Le grand point de la politique de ce ministère était une question de chemin de fer et ici permettez-moi de vous dire que les chemins de fer comme entreprises gouvernementales ont toujours été la grande source de la corruption et de la démoralisation politique dans presque tous les pays où on a fait l'introduction. Tel est si bien le cas que beaucoup sont prêts à croire que les maux occasionnés par ces entreprises sont probablement plus que suffisants pour contrebalancer les avantages matériels qu'ils ont pu procurer.

Le défunt gouvernement n'a pu échapper à ces tristes conséquences; son amour instinctif du pouvoir, l'honneur, l'honneur, le sentiment de la justice, rien n'a pu le faire résister à la tentation, et il s'est laissé rapide-

ment entraîner le bourbier de l'iniquité politique on fut enseveli la charité longtemps éprouvée pour la faiblesse humaine quand elle est cessée d'être une vertu. Non-seulement une politique de chemins de fer tend à détruire les principes moraux universellement admis dans tous les pays du monde, mais il semble que dans la province de Québec cette politique ait causé une sorte de ramollissement du cerveau et, comme conséquence, une perversion réelle de l'intelligence et du jugement des hommes récemment au pouvoir, hommes dont nous avons le droit, vu leur position élevée, d'attendre une conduite irréprochable et sous tous les rapports digne de louange et d'admiration.

Entrons dans les détails. L'entreprise du chemin de fer du Nord n'était-elle pas une prodigieuse extravagance, complètement dépourvue d'argument à son appui, soit comme entreprise publique, soit comme entreprise susceptible de rapporter des profits. La nature semble s'être servie du St. Laurent pour fournir à l'étoile lisière de pays habitable qui forme la province de Québec, les meilleurs moyens de communication qu'il soit possible de désirer. Les communications d'hiver avec la vieille capitale, — Québec, — et la grande métropole commerciale — Montréal, — existaient déjà par le Grand-Tronc. Qu'est-ce qui déterminait alors cette attention pleine de partialité en faveur de nos concitoyens de la rive nord, à l'exclusion d'autres parties du pays où les chemins de fer étaient une nécessité évidemment pressante et où ils auraient été un succès commercial et financier.

Est-ce au patronage qu'il faut attribuer ces entreprises si prodigieusement dispendieuses ? La troupe esclavie des hommes de chemins de fer dont l'hon. M. de Boucherville a si naïvement reconnu la puissance peut répondre à cette question. Les velléités d'opposition de la part des ex-membres de la chambre pourraient, sans quelques rires et honorables exceptions, être expliquées en raison des degrés de loas, l'indignité de cette barrière entre leurs électeurs et cette fameuse politique de chemins de fer. Leur complaisance s'accrut en proportion de la diminution de la distance entre eux et ce grand appui de l'influence et de la démoralisation politique. Est-il étonnant, alors, que le gouvernement de Boucherville ait éprouvé des déboires ? Tout cela était la conséquence inévitable d'une conduite extraordinairement extravagante et prodigieuse qui fut couronnée, comme je l'ai déjà dit, par des mesures atroces dont j'ai déjà parlé, savoir : les actes relatifs aux timbres et aux chemins de fer que tout le monde, sans aucune distinction de parti, a taxés d'injustes, tyranniques, et sans exemple.

Le gouvernement de Boucherville a, par son incapacité, conduit le pays sur la pente de la banqueroute. Maintenant, je ne comprends pas comment des hommes qui s'opposent à la gratification d'un bonus de chemin de fer pour notre localité, sous prétexte de prudence et d'économie, peuvent logiquement accorder leur support à un gouvernement qui a imposé au pays une dette énorme, résultat de leur politique. En d'autres termes, ils ne voteraient pas en faveur de la construction d'un chemin de fer pour nous-mêmes, et donneraient cependant leur appui cordial à une administration que nous imposons vingt mille piastres comme proportion approximative de la dette, afin de conduire à bonne fin la politique de Boucherville, de laquelle, nous ne pouvons retirer aucun profit ni avantage quelconque. Et malgré, cela ces hommes parleront contre les maux qu'entraîne la partisanerie et l'esprit de parti pris. Oh est donc votre conséquence messieurs ? ou est-ce vous rendus avec votre plaisir sur l'économie, et votre cainte de la dette.

Vous qui ne votez pas un centin pour la construction d'un chemin de fer dans notre paroisse, mais donnez votre appui à ceux qui vous ont pris à la gorge, en hypothéquant vos propriétés pour construire des voies ferrées en faveur de leurs amis, dans des localités où ils ne peuvent contre leur dépenses courantes, et, de quels vœux n'avez pas même l'ombre d'un avantage à attendre.

Pour tous ceux qui ont été témoins du mode d'arguments de nos adversaires dans la contestation actuelle, il doit paraître évident qu'ils font tous leurs efforts pour donner le change à l'opinion sur l'évidence écrasante de la culpabilité dont se trouve entachée leur carrière administrative. En cela ils ont fait preuve d'habileté. Ecarterons, disent-ils, l'attention publique, de nos fautes de commission et d'omission. Ne montrons pas notre faiblesse en cherchant contredire les preuves de nos extravagances. Ne donnons par aucun moyen à nos adversaires l'avantage de prouver que notre majorité était une majorité vénales, et que nous ne nous sommes maintenus, que par la corruption. Empêchons le peuple d'examiner l'acte des taxes et des chemins de fer, et s'il est possible, créons une diversion en notre faveur en jetant un cri d'alarme au sujet de nos libertés en danger contre la tyrannie du lieutenant-gouverneur et la basse usurpation de nos privilèges dont il s'est rendu coupable.

Qu'a fait le lieutenant-gouverneur pour mériter les grossières injures, les épithètes vulgaires dont l'accablent les hommes nus par l'ambition du pouvoir et la violence de l'esprit de parti ? — Parce qu'il a démis le gouvernement de Boucherville, — pour moi, je suis plus fier que jamais du Canada et de mon identité avec lui comme sujet né Canadien. J'ai d'autant plus d'espoir en son avenir que le lieutenant-gouverneur a eu l'indépendance, le courage et le patriotisme d'arrêter le cabinet de Boucherville sur la pente de la ruine, en le renvoyant devant le peuple auquel il aura à rendre compte de sa conduite.

Qu'ils ne comptent pas trop sur leurs prétendus lauriers ! S'ils prirent le lieutenant-gouverneur de la prérogative qui lui appartient de démettre son ministère, ils détruiraient par le fait le caractère particulier et distinctif d'une monarchie constitutionnelle en opposition au régime démocratique ou républicain. Avec ces arguments, ils pourraient obtenir une majorité, quelque corrompue ou vénales qu'elle fut, commandant l'influence et l'autorité. Forcer le lieutenant-gouverneur d'être le témoin silencieux d'injustices qu'une majorité frénetique et corrompue voudrait imposer au peuple, et par là frustrer la couronne de son contrôle légitime sur les actes du gouvernement, si ce n'est pas là du républicanisme, c'est quelque chose de pire. N'est-ce pas de la trahison ? Mais en pratique, messieurs, la question pour nous électeurs est en est de dollars et de cents. Un système d'extravagance insensé et dangereux et qui, depuis les années, va sans cesse augmentant dans ses variations, a prévalu dans la législation de cette province d'une part, et de l'autre, l'avènement au pouvoir d'une opposition qui pendant des années en a appelé et protesté, et presque sans espoir combatte en faveur d'un système d'administration économique et honnête, qu'elle s'engage maintenant à mener à bonne fin. En hommes prudents et intelligents, je ne doute pas que vous accorderiez votre influence et vos suffrages à cette phalange de vovés et courageux sur laquelle le pays jette ses regards pour le sauver du danger qui le menace et qui sollicite votre confiance et votre appui dans la personne de l'Hon. F. G. Marchand.

Qu'ils ne comptent pas trop sur leurs prétendus lauriers ! S'ils prirent le lieutenant-gouverneur de la prérogative qui lui appartient de démettre son ministère, ils détruiraient par le fait le caractère particulier et distinctif d'une monarchie constitutionnelle en opposition au régime démocratique ou républicain. Avec ces arguments, ils pourraient obtenir une majorité, quelque corrompue ou vénales qu'elle fut, commandant l'influence et l'autorité. Forcer le lieutenant-gouverneur d'être le témoin silencieux d'injustices qu'une majorité frénetique et corrompue voudrait imposer au peuple, et par là frustrer la couronne de son contrôle légitime sur les actes du gouvernement, si ce n'est pas là du républicanisme, c'est quelque chose de pire. N'est-ce pas de la trahison ? Mais en pratique, messieurs, la question pour nous électeurs est en est de dollars et de cents. Un système d'extravagance insensé et dangereux et qui, depuis les années, va sans cesse augmentant dans ses variations, a prévalu dans la législation de cette province d'une part, et de l'autre, l'avènement au pouvoir d'une opposition qui pendant des années en a appelé et protesté, et presque sans espoir combatte en faveur d'un système d'administration économique et honnête, qu'elle s'engage maintenant à mener à bonne fin. En hommes prudents et intelligents, je ne doute pas que vous accorderiez votre influence et vos suffrages à cette phalange de vovés et courageux sur laquelle le pays jette ses regards pour le sauver du danger qui le menace et qui sollicite votre confiance et votre appui dans la personne de l'Hon. F. G. Marchand.

En terminant, il me sera permis de rappeler quelques reminiscences personnelles; je connais depuis plusieurs années l'hon. M. Marchand et nous avons, sans contrainte depuis l'époque de nos premières relations, constamment entretenu un échange mutuel d'idées; nonobstant quelques divergences d'opinion en matière de forme et de détails qui ont pu s'élever entre nous, je n'ai jamais pour un moment douté de son honneur, de son honnêteté, de sa libéralité ou de son patriotisme. Les qualités participent plus du solide et du substantiel que de l'imaginaire et du poétique et il a cette sincérité de caractère et cette honnêteté d'intention dont la valeur pratique est infiniment plus grande, et qui avec les preuves incontestables de ses services passés, lui donne les titres les mieux mérités à votre confiance et à votre support.

Je sais avec empressement l'occasion que me présente, pour exprimer mes vœux et mes convictions relatives aux questions politiques qui attirent en ce moment l'attention des électeurs de cette province : car je suis convaincu que les événements du jour sont de la plus haute importance, et qu'il est du devoir de tout bon patriote de prendre un part actif à la présente lutte électorale.

Pour se fixer une ligne de conduite qu'il serait juste et convenable d'adopter pour nous tous, électeurs, il me semble que la question du mérite et du démenti du défunt gouvernement de Boucherville est la première à examiner; partant de là, il faut bien tout d'abord considérer que les rénes du pouvoir ont toujours été entre les mains du même parti depuis la Confédération. Il est vrai que nous avons eu un changement de ministère, une espèce de remaniement des cartes par les mêmes joueurs, lors du scandale des Tanneries qui nécessita la retraite de ceux qui furent convaincus d'avoir pris une part personnelle à cette triste spéculation que les deux partis furent unanimes à taxer d'acte entaché de la plus effroyable corruption. Quand ce ministère des Tanneries se retira du pouvoir, il y fut remplacé par les mêmes hommes partageant avec force les mêmes opinions politiques, lesquels formeront le cabinet de Boucherville qui s'est rendu, depuis ce jour, par une somme considérable d'iniquités politiques, iniques qui furent récemment couronnées par les mesures injustes connues sous les noms de bills des chemins de fer et bill des timbres ainsi que par le système adopté par les ex-ministres d'ignorer et de fouler quand même aux pieds les droits du Lieutenant-Gouverneur. Cette conduite eût pour résultat leur renvoi d'office. Le grand point de la politique de ce ministère était une question de chemin de fer et ici permettez-moi de vous dire que les chemins de fer comme entreprises gouvernementales ont toujours été la grande source de la corruption et de la démoralisation politique dans presque tous les pays où on a fait l'introduction. Tel est si bien le cas que beaucoup sont prêts à croire que les maux occasionnés par ces entreprises sont probablement plus que suffisants pour contrebalancer les avantages matériels qu'ils ont pu procurer.

Le défunt gouvernement n'a pu échapper à ces tristes conséquences; son amour instinctif du pouvoir, l'honneur, l'honneur, le sentiment de la justice, rien n'a pu le faire résister à la tentation, et il s'est laissé rapide-

Le scandale Baker.

Nous publions aujourd'hui, le pâle et faible réponse de M. Baker aux accusations portées par M. Goff. A cette réponse nous ajoutons une nouvelle lettre de M. Goff, qui nous semble une réplique victorieuse à la défense de M. Baker.

On devra remarquer que M. Goff précise ses griefs. Il cite des dates et des faits qui portent la conviction dans l'esprit. C'est une chaîne de circonstances qui se lient fermement les unes aux autres.

M. Baker n'était pas le seul coupable au dire de M. Goff. Un document dont il est facile de contester l'authenticité, établit que M. Mathieu, l'ex-député conservateur de Richelieu a reçu des bons du chemin de Montréal, Portland et Boston pour un montant de \$20,000.

Nous livrons au public sans plus de commentaires la lettre de M. Baker et la réplique de M. Goff.

LETRE DE M. BAKER.

A M. le Rédacteur de la "Montréal Gazette". CHER MONSIEUR, — Grâce à l'énergie du *Montréal Herald* et de ses émissaires j'ai pu lire, cette après-midi, les effluents diffamatoires d'Edward H. Goff. Je ne caractériserai pas, pour le moment l'attaque lancée contre moi en cette occasion, par le libéralisme; et je répondrai, tout de suite, aux accusations contenues dans la lettre en question et l'y opposerai un démenti absolu et qui ne souffrira pas d'équivoque.

était ici aujourd'hui et m'informer que vous accepteriez un transfert de l'hypothèque de \$77, avec les intérêts composés, que j'ai sur la propriété de M. Edward Carter, à Knowlton, en paiement de la balance qui vous est due sur mon billet de \$1,000 et que m'enverriez un cheque pour la balance. Cette offre m'agréée et je l'accepte.

Montant de l'hypothèque.....\$77.00 Intérêt, à 8 par cent, du 9 février 1876, au 2 mars 1877..... 65.39

Montant dû sur le billet, au 6 février..... 498.09 Intérêt à 8 par cent..... 3.30

Balance à moi due.....\$37.00 Vous voudrez bien m'envoyer mon billet et un cheque pour \$37. Cith de Brome, qui vous fera le transfert. J'ai etc.

Montreal, le 8 mars 1877. A M. G. C. V. Buchanan, Sweetsburg, Q. In re le compte hypothécaire avec Buchanan et Baker.

Mon cher Monsieur, Ci inclus vous trouverez la signification No. 2,506 faite à Edward Carter par W de M. Marler, N. P., in re l'hypothèque Carter. J'espère que vous trouverez ce document régulier.

J'ai vu M. Baker hier soir, comme j'avais besoin d'argent, il m'a payé la balance qui m'était due sur l'hypothèque, soit \$337, et je lui ai donné un reçu. Vous voudrez donc bien m'envoyer mon billet et obligé.

Montreal, le 8 mars 1877. A M. G. C. V. Buchanan, Sweetsburg, Q. In re le compte hypothécaire avec Buchanan et Baker.

Mon cher Monsieur, Ci inclus vous trouverez la signification No. 2,506 faite à Edward Carter par W de M. Marler, N. P., in re l'hypothèque Carter. J'espère que vous trouverez ce document régulier.

J'ai vu M. Baker hier soir, comme j'avais besoin d'argent, il m'a payé la balance qui m'était due sur l'hypothèque, soit \$337, et je lui ai donné un reçu. Vous voudrez donc bien m'envoyer mon billet et obligé.

Montreal, le 8 mars 1877. A M. G. C. V. Buchanan, Sweetsburg, Q. In re le compte hypothécaire avec Buchanan et Baker.

Mon cher Monsieur, Ci inclus vous trouverez la signification No. 2,506 faite à Edward Carter par W de M. Marler, N. P., in re l'hypothèque Carter. J'espère que vous trouverez ce document régulier.

J'ai vu M. Baker hier soir, comme j'avais besoin d'argent, il m'a payé la balance qui m'était due sur l'hypothèque, soit \$337, et je lui ai donné un reçu. Vous voudrez donc bien m'envoyer mon billet et obligé.

Montreal, le 8 mars 1877. A M. G. C. V. Buchanan, Sweetsburg, Q. In re le compte hypothécaire avec Buchanan et Baker.

Mon cher Monsieur, Ci inclus vous trouverez la signification No. 2,506 faite à Edward Carter par W de M. Marler, N. P., in re l'hypothèque Carter. J'espère que vous trouverez ce document régulier.

J'ai vu M. Baker hier soir, comme j'avais besoin d'argent, il m'a payé la balance qui m'était due sur l'hypothèque, soit \$337, et je lui ai donné un reçu. Vous voudrez donc bien m'envoyer mon billet et obligé.

Montreal, le 8 mars 1877. A M. G. C. V. Buchanan, Sweetsburg, Q. In re le compte hypothécaire avec Buchanan et Baker.

Mon cher Monsieur, Ci inclus vous trouverez la signification No. 2,506 faite à Edward Carter par W de M. Marler, N. P., in re l'hypothèque Carter. J'espère que vous trouverez ce document régulier.

rains pour un droit de passage au chemin de fer Montréal, Chambly et Sorel à Freiligsburg — les dits terrains appartenant à MM. Reynolds, Kemp et Nesbitt. Ces services eurent lieu longtemps avant que j'eusse des relations avec la compagnie M. P. B., comme le savent très bien les habitants de Freiligsburg, Stanbridge et St. Armand. La société Buchanan et Baker n'a pas été employée par moi pour le chemin de fer, mais, le 16 mars 1876, elle m'adressa, en ma qualité de trésorier du chemin, un compte de \$305.50 pour services, et, en cette occasion, j'écrivis à M. Buchanan comme suit :

MON CHER BUCHANAN, — J'ai reçu votre lettre du 14 courant contenant un compte de \$325.50 contre la compagnie M. P. & B., et je dois vous dire que les finances de la compagnie sont aujourd'hui dans une pauvre condition, mais j'espère d'ici à quelques semaines avoir de l'argent pour payer les obligations et terminer le chemin; si vous voudriez bien patienter un peu plus longtemps, je vous promets les montants d'argent qui sera versé dans le trésor serviront à liquider votre compte. Je serai à la campagne bien tôt et j'irai vous voir et vous donner de plus longues explications.

Bien à vous E. H. Goff. Trésorier Cie. C. F. M. P. B.

Comme je l'ai dit dans ma lettre précédente, M. Baker a exigé frauduleusement le paiement de \$1,000 à sa société d'avocats, son intention était que ces \$1,000 fussent couverts par montants exagérés pour des frais en justice. "Cela a été fait parce que je ne pouvais pas payer à l'agent comptant toute la somme de \$2,000 demandée pour la livraison de la lettre du gouvernement. Lorsqu'il vit que je ne pouvais donner que \$1,000 en argent, il suggéra que le billet pour la balance de \$1,000 fut fait en faveur de la société d'avocats afin que, dans le cas où l'on entreprenne plus tard des soupçons sur la nature de la transaction, elle soit paraitre légitime, il a dit ensuite qu'il aurait indiqué à son associé (Buchanan) comment faire ce compte, et il me pria de lui écrire et de le demander, ce que je fis dans les termes suivants :

MON CHER BUCHANAN, — J'ai reçu votre lettre du 14 courant contenant un compte de \$325.50 contre la compagnie M. P. & B., et je dois vous dire que les finances de la compagnie sont aujourd'hui dans une pauvre condition, mais j'espère d'ici à quelques semaines avoir de l'argent pour payer les obligations et terminer le chemin; si vous voudriez bien patienter un peu plus longtemps, je vous promets les montants d'argent qui sera versé dans le trésor serviront à liquider votre compte. Je serai à la campagne bien tôt et j'irai vous voir et vous donner de plus longues explications.

Bien à vous E. H. Goff. Trésorier Cie. C. F. M. P. B.

Comme je l'ai dit dans ma lettre précédente, M. Baker a exigé frauduleusement le paiement de \$1,000 à sa société d'avocats, son intention était que ces \$1,000 fussent couverts par montants exagérés pour des frais en justice. "Cela a été fait parce que je ne pouvais pas payer à l'agent comptant toute la somme de \$2,000 demandée pour la livraison de la lettre du gouvernement.

un état de la propriété personnelle... compris l'hypothèque à laquelle je...

Mon cher BAKER.—Ci-inclus, un reçu pour \$337—balance due sur l'hypothèque de Carter, et copie de ma lettre à Buchanan ce jour, contenant la signification à Carter par Marler, N. P. Ainsi que les Memoranda que vous m'avez envoyés. Les marchandises n'ont pas été envoyées par le convoi de fret hier soir, et ce matin j'ai décidé qu'il valait mieux les expédier par le train express, et alors les faire retrancher du compte de fret; en agissant ainsi je puis envoyer le tout ensemble par le train express. Je suis porté à croire que vous les trouverez de votre goût.

Je suis votre tout dévoué, (Signé) EDWARD H. GOFF. Hon. G. B. BAKER, Sol Gen. Québec P. S. J'enregistre cette lettre afin d'avoir la certitude que vous la recevez vous-même. E. H. G. Montréal, 8-mars 1877. Memo. pour l'Hon G. B. BAKER, Québec

1 Sleigh double, à deux sièges, timon et brancard \$150 00 3 robes de Buffalo — 1 d'Ours 75 00 1 paire robes pour les genoux 25 00 2 nattes pour pieds 6 00 1 harnais double 100 00 1 harnais simple 75 00 1 BAGUE EN DIAMANTS 250 00 balance en argent due sur l'hypothèque de Carter 337 00 \$1,018 00 (Signé) E. H. Goff

MEMO. Hypothèque et intérêt \$838 39 Montant dû sur mon billet de \$1000 501 39 Balance 337 00 Argent pour l'Hon. G. B. Baker 337 00

L'hypothèque et la "Bague en diamants" ont été transportées à Baker par moi, le 7 mars, dans mon bureau à Montréal et les lettres ci-dessus, ainsi que l'état ont été envoyés comme il est expliqué plus haut dans une lettre enregistrée en même temps que l'envoi de la balance des effets à Québec, le 8 mars. Il est facile de constater dans les bureaux de l'express, soit à Québec soit à Montréal que ces effets ont été expédiés et livrés—M. Baker payant lui-même les frais de transport. On peut remarquer que les lettres "S.S." se trouvent dans le coin gauche de l'état de compte. Dans mon opinion je ne crois qu'elles signifiaient alors "Service Secret" et dans l'index elles indiquaient un compte sous l'entête chargé dans mes livres. Quelques jours après M. Baker arrivait de Québec et lorsqu'il vint dans mon bureau je lui remis des reproches d'avoir copié le "S.S."—Les lettres S.S. l'avaient porté à croire qu'une entrée à cet effet aurait été faite dans mes livres.

Pourquoi, dit-il, avez-vous placé les lettres S.S. sur le mémorandum. Je lui répondis, vous devez être assez sûr pour en connaître la signification. Il dit alors "je veux avoir un autre compte en chiffres ronds de \$250 pour le sleigh, les harnais et les robes." Je vous donnerai un chèque pour ce montant, vous le ferez honorer à la Banque et m'en remettrez le montant. Il insista tellement sur ce point que j'ai consenti. Il me donna un chèque officiel du département sur la Banque Union pour le montant et l'accompagna jusqu'à la banque pour recevoir le montant du chèque, lequel fut payé en billets de \$50. Il attendit à la porte de banque pour que je lui donnasse le montant. Je reproduis ici la lettre écrite à Buchanan et mentionnée dans celle que j'écrivais à Baker le 8 mars: Montréal, 8 mars 1877.

Buchanan, Ecr. Sweetsburg, Q. Je vous envoie le compte hypothécaire de Buchanan & Baker. Mon cher Monsieur.—Ci-inclus vous trouverez la signification No. 206, faite à Edward Carter par W. M. Marler, N. P. in re, l'hypothèque de Carter. J'espère que vous trouverez ce document régulier. J'ai vu Baker hier soir et comme j'avais besoin d'argent aujourd'hui, il m'a remis la balance qui m'était due sur l'hypothèque soit \$337, et je lui ai remis un reçu. Vous voudrez bien renvoyer mon billet et obliger, Votre, etc., EDWARD H. GOFF.

PREUVE QUE LES CONSERVATEURS ONT PROPOSÉ LA TAXE DIRECTE ET QUE LES LIBÉRAUX ONT VOTÉ CONTRE.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que J. E. Z. Paradis, écrivain, de St-Jean, est l'agent de l'Hon. F. G. Marchand, candidat à l'élection législative pour le district électoral de St-Jean, et Thomas Alfred Bernier, écrivain, de St-Jean, est l'agent de Laurent Lévi Roy, écrivain, à la même élection. Le tout conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de l'Acte Electoral de Québec. St-Jean, 24 avril 1878. W. A. MARCHAND, Officier-Rapporteur.

sec un système d'économie et de retranchement judicieux appliqué par le gouvernement dans les dépenses de cette province, et par une sage administration de ses affaires publiques, n'est pas nécessaire de créer de nouvelles taxes.

La majorité brutale de M. de Boucherville souffra cet amendement, qui fut rejeté sur la division suivante: Pour l'amendement, c'est-à-dire, contre la taxe directe, MM. Bisson, BACHAND, Cameron, CHAUVEAU, Daigle, DeBoisjoubert, Dumont, Fortin, (Montagny), JOLY, La Bergerie, Lapointe, Lafontaine, MARCHAND, MOLLIER, Paquet, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, ROBERT, Sheyn, Sylvestre, Verreault et Watts—22.

Champ l'amendement, c'est-à-dire, pour la taxe directe, MM. Allyn, Angers, Baker, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Deschênes, Duhamel, Dulac, Dupont, Fortin, (Gaspé), Fradet, Garnett, Gauthier, Houde (Nicolet), Houde (Maskinongé), Kennedy Lacerte, Lalonde, Laroche, LaRue, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Martin, Mathieu, McGavran, Pelletier, Picard, Price, Robertson, St. Cyr, Tarte, Tullion, Thorton, Turcotte et Wurtelle—39.

Aux électeurs de ne pas oublier ces noms et de voter contre eux le premier de mai prochain.—Editeur.

BULLETIN ELECTORAL. LISTE DES CANDIDATS.

Table with columns: Comtés, Libéral, Conservateur. Lists candidates for various constituencies like Argenteuil, Blain, Beauport, etc.

Table with columns: Comtés, Libéral, Conservateur. Lists candidates for constituencies like Nicolet, Ottawa, Portneuf, etc.

Table with columns: Comtés, Libéral, Conservateur. Lists candidates for constituencies like Richelieu, St-Jean, St-Maurice, etc.

Huit jeunes gens venant des Etats-Unis, se disant à la recherche d'ouvrage, ont été arrêtés dans notre ville le mardi dernier, au moment où quelques uns d'entre eux, sous l'influence de boissons alcooliques, troublaient la paix publique. Ils ont tous été traduits hier matin devant le Magistrat de District. Deux ont été acquittés et quatre condamnés à 24 heures de prison. L'un d'eux fut condamné à six mois pour avoir déchargé un revolver et l'avoir dirigé contre le chef de police Alexis Cartier et contre une couple d'autres personnes qu'il avait vu d'abord la police en cette circonstance pour opérer l'arrestation des vagabonds. Au moment où nous mettons sous presse, le procès du dernier était ajourné.

Nous devons féliciter M. Cartier d'avoir fait froid et du dévouement qu'il a témoigné dans cette critique circonstance.

Afin de fournir au public une bonne occasion de se renseigner sur les événements importants qui viennent d'arriver dans notre Province, et sur ceux non moins importants qui vont suivre, c'est-à-dire les élections générales, nous le résultat intéressé à un si haut degré tout homme qui prend à cœur le progrès du pays—nous nous sommes décidé à dévier de nos règles pour cette circonstance, et d'adresser le Franco-Canadien pendant trois mois, à tous ceux qui nous feront parvenir 63 centins, soit en argent, soit en timbres-poste.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que J. E. Z. Paradis, écrivain, de St-Jean, est l'agent de l'Hon. F. G. Marchand, candidat à l'élection législative pour le district électoral de St-Jean, et Thomas Alfred Bernier, écrivain, de St-Jean, est l'agent de Laurent Lévi Roy, écrivain, à la même élection. Le tout conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de l'Acte Electoral de Québec. St-Jean, 24 avril 1878. W. A. MARCHAND, Officier-Rapporteur.

CHIENS FIDÈLES.—Nous lisons dans le Herald d'Omaha, 29 mars: Le dernier orage sur les plaines a été un violon et peut être sans précédent. Deux chiens fidèles, étaient partis le matin avec leurs atelages de Camp Robinson pour Sidney. Peu après le commencement de l'orage, ils ont été séparés et ils se sont perdus de vue. Seulement, dans les remarquables circonstances suivantes: Pendant l'orage il avait erré au hasard, accompagné de ses deux chiens, sans vivres, exposé jour et nuit à la fureur de l'orage et couchant à la belle étoile. Il était réduit à l'état de squelette. Il a vu passer un jour quelques jeunes gardeurs de bœufs, mais ils ont disparu sans entendre les appels de sa voix affaiblie. Samedi dernier, ces mêmes bergers ont entendu de loin des gémissements indistincts, et se dirigeant du côté d'où venait le son, ils ont trouvé deux chiens étendus et pouvant à peine se soutenir sur leurs jambes.

Les bergers ont jeté quelques morceaux de viande aux bêtes affamées, qui les ont ramassés, mais au lieu de les manger les ont emportés dans leurs bouches. Les bergers justement surpris de voir des chiens évidemment mourant de faim refuser de manger, les ont suivis, et c'est ainsi qu'on a retrouvé James McDermott auquel les chiens ont porté le plus vite possible la viande qu'ils venaient de recevoir et qu'il a dévorée glougloument, nous sans leur en abandonner une part. Le fait semble presque incroyable, mais il est affirmé par plusieurs personnes parfaitement dignes de foi et qui n'auraient d'ailleurs aucune espèce d'intérêt à inventer une semblable histoire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Jean Blain, écrivain, de la paroisse de St-Basile, est l'agent de l'Hon. F. G. Marchand, candidat à l'élection législative pour le district électoral de St-Basile. Le tout conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de l'Acte Electoral de Québec. St-Basile, 24 avril 1878. E. BOUCHARD, Officier-Rapporteur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Olivier Blain, écrivain, de St-Rémi, est l'agent de Magloire Blain, écrivain, candidat à l'élection législative pour le district électoral de St-Rémi. Le tout conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de l'Acte Electoral de Québec. St-Rémi, 24 avril 1878. E. BOUCHARD, Officier-Rapporteur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Jean Blain, écrivain, de la paroisse de St-Basile, est l'agent de l'Hon. F. G. Marchand, candidat à l'élection législative pour le district électoral de St-Basile. Le tout conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de l'Acte Electoral de Québec. St-Basile, 24 avril 1878. E. BOUCHARD, Officier-Rapporteur.

GRANDE ASSEMBLEE DE 10,000 pièces de tapisserie nouvelle Française, Anglaise et Américaine avec bordure appropriée à chaque patron. DEPUIS 5 cts JUSQU'A 60 cts un magasin de librairie de EDOUARD ARPIN (ci-devant occupé par J. L. Carson) RUE RICHELIEU, BLOC LANGELIER

J. B. GREGOIRE MEUBLIER Rue Jacques-Cartier (Porte voisine de l'Hôtel de M. O. Hébert) ST-JEAN. Tient constamment en mains un assortiment général de meubles de ménage. Tous ces ouvrages étant fait par lui-même, il est en état de vendre à des prix tellement bas qu'il défie toute concurrence. AUSA: Deux bonnes maisons neuves à vendre à de très-bonnes conditions. St-Jean, 26 avril 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de T. THIVIERGE Commerciant de la ville de St-Jean. Failli.

L. A. AUGER Syndic Officiel. 33, RUE ST. CHARLES, ST. JEAN. St. Jean, 19 Octobre 1877. 5,000 Pièces de Tapisserie A VENDRE A LA LIBRAIRIE DU FRANCO-CANADIEN De 5 à 25 cents la pièce. A VENDRE Un magnifique emplacement situé dans le village de St. Sébastien, voisin l'Église de Notre J. E. Gaudreau, consistant en un arpent de terre et bâti à neuf d'une maison avec dépendances. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à PIERRE CAMPBELL 19 juin 1877.

Bon Avis. Tous les jours les journaux et les pharmaciens vous invitent à prendre pour la Dyspepsie et la maladie de foie, quelque chose que vous pouvez acheter à petit, et vous devez courir à dépenser de l'argent sans beaucoup de succès.—Alors pour vous donner une preuve satisfaisante que la Fleur d'Août de Green vous guérira de la dyspepsie et de la maladie de foie et de tous leurs effets, tels que: aigreurs d'estomac, maux de tête, constipation habituelle, palpitations du cœur, aigreurs, douleurs brûlantes et corrosives dans le creux de l'estomac; la peau mate; langue épaisse et goût désagréable; etc., etc. Allez chez le pharmacien et procurez-vous une bouteille de Fleur d'Août pour 75 cts, ou seulement un petit flacon de 10 cts. Faites l'essai, deux doses vous guériront.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de Moyse Lefebvre et David Lefebvre, tous deux de la ville d'Iberville, district d'Iberville, marchands et commerçants, faisant affaire au dit lieu d'Iberville, ensemble en société sous les noms et raison de Lefebvre & Lefebvre. Failli.

1. La juste moitié sud d'un lopin de terre sis et situé dans la première rangée de concession de la seigneurie du Monnoir, paroisse de Saint-Gregoire, mesurant six perches et dente de largeur sur quinze arpent de profondeur; borné au nord-ouest par un bout par Joseph Bessette, au sud-est à l'autre bout par un nommé Lereau, d'un côté au nord-est par Olivier Bergeron, et au sud-est par Amédée Bessette—sans latérite, étant une terre en bois de bon, la dite terre appartenant au dit failli Moyse Lefebvre.

2. Un lopin de terre indiqué sur le plan officiel et dans le livre de révoici de la ville de St-Jean, sous le numéro soixante et huit (No. 68), sis et situé en la ville de St-Jean, partie nord du lot numéro dix-neuf; tenant devant à la rue Richelieu, au nord-ouest à un autre lot numéro 26, du côté sud au reste du dit lot numéro dix-neuf, appartenant à David Beauvais, au côté nord au lot numéro vingt contenant environ trente-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur—et autres latérites dessus construites. La dite propriété ayant appartenu au dit failli David Lefebvre.

Pour être vendus par encan public au plus offrant et dernier enchérisseur, au bureau de L. A. Auger, Ecr. syndic officiel, en la ville de St-Jean, district d'Iberville, VENDRE, le TROISIEME jour de MAI prochain 1878 à MIDI C. BEAUSOLEIL, Syndic.

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER Delaware & Hudson Canal

St. Jean, Saratoga, Troy Albany, Boston, New York, Philadelphie et toutes les places à l'est et au sud.

PAUL ARPIN, Agent des billets au bureau de Chs. Arpin, banquier, St. Jean P. Q. JOS ANGELL, Agt. général des Passagers. 21 Avril 1878.

ON DEMANDE Une bonne cuisinière pour le 1er de mai, pour une famille de deux personnes. Elle devra faire le ménage, le lavage et le repassage. S'adresser à MADAME MARLER, Marchand's Bank. St-Jean P. Q.—41

L. A. AUGER Syndic Officiel. 33, RUE ST. CHARLES, ST. JEAN. St. Jean, 19 Octobre 1877. 5,000 Pièces de Tapisserie A VENDRE A LA LIBRAIRIE DU FRANCO-CANADIEN De 5 à 25 cents la pièce. A VENDRE Un magnifique emplacement situé dans le village de St. Sébastien, voisin l'Église de Notre J. E. Gaudreau, consistant en un arpent de terre et bâti à neuf d'une maison avec dépendances. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à PIERRE CAMPBELL 19 juin 1877.

LIBRAIRIE DU FRANCO-CANADIEN No. 2 PLACE DU MARCHÉ ST. JEAN, P. Q. LIVRES DE PRIÈRES. L'Ange Conducteur. Cantiques de Marseille. Combat Spirituel. Formulaires de prières. Heures choisies (gros caractère). Imitation de Jésus-Christ (Gounelle) (Lamennais). Journée du chrétien. Manuel de Piété. Recueil de prières par le Cte de Flavigny. Office à la Ste. Vierge. Quinzaine de Pâques. Paroissien Romain très-complet. Paroissien Romain, fermoir et coin. Paroissien "velour soie, fermoir et coin". Petit paroissien de l'enfance. Paroissien contenant les offices avec le plein-chant. Visite au St. Sacrement. Vie dévote. Manuel du chrétien contenant les Psaumes de David, les 4 Évangiles, les épîtres l'Apocalypse de St. Jean et l'Imitation de Jésus-Christ. Breviaire Romain. Trésor des âmes pieuses. Mois de St. Joseph. Consolation à ceux qui pleurent. Neuvaine en l'honneur des St. Apôtres Pierre et Paul. Cantiques et Prières. Légendes de St. Joseph. Livres et Fournitures d'École. Syllabaires des Frères. Montpetit. 1er livre de lecture. 2e " " " " 3e " " " " 4e " " " " Devoirs du Chrétien. Petit Manuel d'Agriculture. Lecture instructive et amusante "Manuscrit". Nouvelle méthode de lecture, F. E. Jumeau. "L'antier de David. Petit Catéchisme. Arithmétique de Bellesœur. " " Toussaint. " " des Frères. " " Commerciale. Géographies de Holmes. " " des Frères. " " de Toussaint. Manuel de Géographie. Géographie primaire illustrée. Grammaire de l'Académie et l'Exercices en rapport. Exercices de Grammaire de l'Académie et l'Exercices en rapport. Grammaire des Frères et l'Exercices en rapport. Cours de les années, grammaire, exercices et dictionnaire romains. Grammaire de L'Honorable. Histoire Sainte et du Canada. de France et du Canada. Manuel Classique de Conversation Française et Anglaise. Course de la French Language. Dictionnaire par Bénard. " " A. Lesteur. " " Français-Anglais par Nugent. Cahier d'écriture. Nouvelle série Canadienne de Cahiers d'écriture avec exemple en tête. Ardoises. Crayons d'Ardoise. " de Mine. Plumes Guillott, Blanzi, Centenaire, Mitchell, & Co., & Co. Manchures de plumes. Encre noire de Thomas. " Violet. " Rouge. " Carmine. " Verte. " Bleue. Encrages. Grammaire Anglaise de Sailler. Principes of English Grammar. Metropolitan 1st Reader. " 2nd " 3rd " The Brother's 1st " 2nd " 3rd " The Catholic School Book. Duties of a Christian towards God. Catechism. Aux mêmes prix qu'au Dépôt du Département de l'Instruction Publique. PAPIER. Papier à Note. " Fool Cap. " Post. " Royal. " Medium. Papier de Deuil. Un bel assortiment de papiers et enveloppes de fantaisie en boîte. Enveloppes officielles blanches. " commerciales blanches. " jaunes. LIVRES BLANCS. Journaux. Ledger. Register. Memorandum. Pass Book, Ac., Ac. Une grande variété de Ciseaux, Canifs, Peignes ronds, Peignes de cornes, Peignes fins, Broses à cheveux. Chaplets, Bénitiers, Crucifix, Médailles, Assorties Statuettes, Cocos, etc. etc. Un lot de livres de littérature endommagés. Devant être reçus prochainement une grande variété de littérature. ALBUMS ASSORTIS. HOTEL DE LA CITE PAR OLIVIER HÉBERT PLACE DU MARCHÉ ST. JEAN. Bonne pension.—Aussi bonne cour et bon feu écuries pour la commodité des voyageurs. I. B. FUTVOYE, Surintendant. J. W. HUBART, Surintendant-Général.

A VENDRE 600 MINOTS DE GRAINE DE MIL No. 1 CHEZ Jas. Macpherson & Cie. St. Jean, 28 mars 1878—41

CHEMIN DE FER du GRAND TRONC AVIS. Le, après lundi le 18 mars, un train partira de la gare Bonaventure, à 3.15 p.m. et arrivera à la jonction Moore à 6.10 p.m. faisant connexion avec le train de la Cie Delaware et Hudson pour Plattsburg et, à cet endroit, avec le train du soir pour New York. Au retour, le train de la Cie Delaware et Hudson pour Plattsburg passera par Hermoningford où il arrivera à 7.45 a.m. faisant connexion avec le train du Grand Tronc et arrivera à Montréal à 10.30 a.m. Pour le transport du bétail et pour l'avantage des expéditeurs, un train spécial de fret partira de bonne heure le matin d'Hermoningford à Coughawaga tous les lundis et jeudis. JOSEPH HICKSON, Gérant-Général. Montréal, 22 Mars 1878.

A VENDRE GRAINE DE MIL ET DE TREFLE AUSSI: AVOINE, POIS, SARRASIN FOIN, &c. Vendus au char. A. BERTRAND & Cie. Entrepôts: rue St. Jean St. Jean, 9 Mars 1878.

Arrivée des trains à St-Jean CENTRAL VERMONT. De St-Albans, passager..... 7 45 a. m. " " " " 8 30 p. m. " mixte " " 3 35 p. m. De Waterloo, passager..... 7 37 a. m. " mixte " " 3 25 p. m. GRAND TRONC. De Ropes Point, passager..... 7 55 a. m. " " " " 5 10 p. m. De Montréal, passager..... 10 00 a. m. " " " " 4 05 p. m. " " " " 4 55 p. m.

Départ des trains de St-Jean. CENTRAL VERMONT. Pour St-Albans, Burlington, Boston et New-York, passager 10.55 a.m. et 5.00 p.m. Les stations entre St-Jean et St-Albans, mixtes, 2.15 p. m. et 5.10 p. m. Pour Waterloo, mixte à 10.20 a. m. Passager, 4.05 p. m. GRAND TRONC. Pour Montréal, passager, 7.55 a. m. 5.00 et 8.30 p. m. Mixte 1.00 p. m. Pour Rouses Point, Plattsburg et Whitehall, passager, 10.00 a. m. et 5.10 p. m.

Avis au Commerce Français M. Malher, 16 rue de la Grande Batelière Paris, est le seul agent pour Paris et la France. Il est exclusivement autorisé à recevoir les abonnements et les annonces pour le FRANCO-CANADIEN. I. BOURGUIGNON. St. Jean 8 Mars 1878.

J. A. FOUNIER, NOTAIRE RUE JACQUES-CARTIER. M. Fournier a ouvert un Bureau d'Agence, général, se chargera de toute affaire qu'il voudra bien lui confier, tel que collection, vente et acquisition d'immeubles de Maisons, etc., etc. St. Jean, 10 Juillet 1874. W. USS Peintres de Maisons et de Voitures St. Jean, 7 Juin, 1877. D. LAREAU RUISSIER ET ENCANTEUR LICENCIÉ Pour le District d'Iberville et la ville de St. Jean. LACOLLE. Lacolle, 29 Fév. 1876. GUERLAIN Parfumeur, 15 rue de la PAIX, PARIS—Fabrication spéciale

LIBRAIRIE DU FRANCO-CANADIEN No. 2 PLACE DU MARCHÉ ST. JEAN, P. Q. LIVRES DE PRIÈRES. L'Ange Conducteur. Cantiques de Marseille. Combat Spirituel. Formulaires de prières. Heures choisies (gros caractère). Imitation de Jésus-Christ (Gounelle) (Lamennais). Journée du chrétien. Manuel de Piété. Recueil de prières par le Cte de Flavigny. Office à la Ste. Vierge. Quinzaine de Pâques. Paroissien Romain très-complet. Paroissien Romain, fermoir et coin. Paroissien "velour soie, fermoir et coin". Petit paroissien de l'enfance. Paroissien contenant les offices avec le plein-chant. Visite au St. Sacrement. Vie dévote. Manuel du chrétien contenant les Psaumes de David, les 4 Évangiles, les épîtres l'Apocalypse de St. Jean et l'Imitation de Jésus-Christ. Breviaire Romain. Trésor des âmes pieuses. Mois de St. Joseph. Consolation à ceux qui pleurent. Neuvaine en l'honneur des St. Apôtres Pierre et Paul. Cantiques et Prières. Légendes de St. Joseph. Livres et Fournitures d'École. Syllabaires des Frères. Montpetit. 1er livre de lecture. 2e " " " " 3e " " " " 4e " " " " Devoirs du Chrétien. Petit Manuel d'Agriculture. Lecture instructive et amusante "Manuscrit". Nouvelle méthode de lecture, F. E. Jumeau. "L'antier de David. Petit Catéchisme. Arithmétique de Bellesœur. " " Toussaint. " " des Frères. " " Commerciale. Géographies de Holmes. " " des Frères. " " de Toussaint. Manuel de Géographie. Géographie primaire illustrée. Grammaire de l'Académie et l'Exercices en rapport. Exercices de Grammaire de l'Académie et l'Exercices en rapport. Grammaire des Frères et l'Exercices en rapport. Cours de les années, grammaire, exercices et dictionnaire romains. Grammaire de L'Honorable. Histoire Sainte et du Canada. de France et du Canada. Manuel Classique de Conversation Française et Anglaise. Course de la French Language. Dictionnaire par Bénard. " " A. Lesteur. " " Français-Anglais par Nugent. Cahier d'écriture. Nouvelle série Canadienne de Cahiers d'écriture avec exemple en tête. Ardoises. Crayons d'Ardoise. " de Mine. Plumes Guillott, Blanzi, Centenaire, Mitchell, & Co., & Co. Manchures de plumes. Encre noire de Thomas. " Violet. " Rouge. " Carmine. " Verte. " Bleue. Encrages. Grammaire Anglaise de Sailler. Principes of English Grammar. Metropolitan 1st Reader. " 2nd " 3rd " The Brother's 1st " 2nd " 3rd " The Catholic School Book. Duties of a Christian towards God. Catechism. Aux mêmes prix qu'au Dépôt du Département de l'Instruction Publique. PAPIER. Papier à Note. " Fool Cap. " Post. " Royal. " Medium. Papier de Deuil. Un bel assortiment de papiers et enveloppes de fantaisie en boîte. Enveloppes officielles blanches. " commerciales blanches. " jaunes. LIVRES BLANCS. Journaux. Ledger. Register. Memorandum. Pass Book, Ac., Ac. Une grande variété de Ciseaux, Canifs, Peignes ronds, Peignes de cornes, Peignes fins, Broses à cheveux. Chaplets, Bénitiers, Crucifix, Médailles, Assorties Statuettes, Cocos, etc. etc. Un lot de livres de littérature endommagés. Devant être reçus prochainement une grande variété de littérature. ALBUMS ASSORTIS. HOTEL DE LA CITE PAR OLIVIER HÉBERT PLACE DU MARCHÉ ST. JEAN. Bonne pension.—Aussi bonne cour et bon feu écuries pour la commodité des voyageurs. I. B. FUTVOYE, Surintendant. J. W. HUBART, Surintendant-Général.

ENSEIGNE DU GROS CHAPEAU ROUGE Chapeaux Chapeaux Tous les derniers goûts et à TRES-BAS PRX CHEZ D. GODIN CHAPELIER-MANCHONNIER entre chez Langelier & Decelles et l'Hôtel Monnetto, 50, RUE RICHELIEU

AVIS est par le présent donné, que de mande sera faite au Parlement de la puissance du Canada, à sa présente session pour obtenir un Acte pour la revivification de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et d'Iberville, et accordant une extension de délai pour commencer et compléter la construction du dit chemin de fer. GEORGE MACRAE, Proc. des Pétitionnaires. 8 fév. 1878.—2m

F. X. LANIER Huissier & Collecteur. LANIER & AUGER Encanteurs Licenciés RUE ST. CHARLES Voisin de M. Nadeau, père. St-Jean, 18 Août 1876.

SON MOULÉE, FLEUR, SEL, POISSON PETROLE huile de charbon ON ATTIRE respectueusement l'attention de nos honorables clients sur les qualités supérieures de nos produits. FLEUR, COMPRENANT LES MARQUES AMÉRICAINES CHIFFRÉES: "Snow Flake", XXX Superior Extra (Grand choix) "Gray Stone", XX do do "Snow Bird", X choix de famille. et plusieurs autres marques d'Ontario "perce extra", choisi pour les familles et pour les boulangers, en quarts et en sacs. Farine d'avoine des meilleurs qu'on puisse trouver. Blés et des marques fines et supérieures d'avoine de blé d'Inde, etc. modes et blé d'Inde communs. Son saumon, morue, haricots de La-trador en quarts et de dent quatre livres en blanc, toute saison, etc. Sel de toute espèce, gros et fin, en sacs de 10 livres en quarts. Huile de Charbon, etc. Les acheteurs trouveront que nos prix sont très bas sur le marché et sont toujours au-dessous de ceux de nos concurrents. Les commandes assorties, expédiées par les chariots, reçoivent une attention spéciale. Grains de toutes sortes à vendre et à acheter. James Macpherson & Cie. St. Jean, 22 fév. 1878.

LIGNE DE LAIR BOSTON & MONTREAL MILLER et de VENTILATEURS WASHINGTON. EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9 a. m., St-Jean 10.15, St-Albans, 11.50 a. m., Boston via Lowell, aussi pour Buffalo et Battelboro. EXPRESS DE NUIT part de Montréal à 4 pm, St-Jean 5 p. m., St-Albans 6.40 p. m., pour Boston, Worcester, Springfield, Troy, Albany et New-York, arrivant à Boston à 8.30 a. m., et à New-York à 7 a. m., part de Montréal pour Waterloo à 3.00 p. m. TRAINS ALLANT AU NORD. EXPRESS DE JOUR part de Boston à 8 a. m., New-London 5 a. m., Springfield 8 a. m., Troy 8.30 a. m. se retire avec le rapide train poste quittant New-York à 4 a. m., St-Albans 6.30 p. m., arrivant à St-Jean à 8.30 p. m., pour Montréal et l'ouest. EXPRESS DE NUIT part de Boston à 5.25 p. m., et N-York via Springfield à 3.00 p. m., via Troy 4 p. m., St-Albans 6.10 a. m., arrive à St-Jean à 7.45 a. m., Montréal 9 a. m.

TRAIN D'ACCOMMODATION part de St-Albans à 12.00 p. m., arrive à St-Jean à 3.35 p. m. TRAIN POSTE part de Waterloo à 5.50 a. m., arrive à St-Jean 7.47 a. m., et retour, il part de St-Jean à 4.00 p. m. et arrive à Waterloo à 6.00 p. m. TRAIN MIXTE part de St-Jean à 10.20 a. m., arrive à Waterloo à 2.30 a. m., retour de Waterloo à 11.40 a. m., arrive à St-Jean à 3.25 p. m. Deux trains d'accommodation part de St-Jean à 2.15 p. m. et 5.10 p. m., arrive à St-Albans à 2 p. m. et 5.20 p. m. Des chars dorés Pullman sont attachés aux trains express de nuit entre Montréal et Boston et entre Montréal et Springfield, et des chars dorés de Wagner entre St-Albans et New-York via Troy. Pour les billets et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, St-Jean, P. Q. I. B. FUTVOYE, Surintendant. J. W. HUBART, Surintendant-Général.

Feuilleton du Franco-Canadien

No. 9

LE TRESOR DE L'ABBAYE

PAR

RAOUL DE NAVERY

DANS LA FOURNAISE.

—Riez ! riez ! répéta le colosse ; vous croyez peut-être que je n'ai point sujet de m'en plaindre, parce que je me moque d'eux et de leurs prières ? Ils ont fait le tourment de ma vie, cependant C'est grâce à leurs conseils que Claude supporte mes injures et mes coups sans se venger, sans même m'adresser un reproche, comme si sa douceur ne devait pas m'exaspérer davantage. Mais la nation va mettre ordre à cela ; les prêtres devront désormais prêter serment à la République, ou nous serons libres de les traquer comme des sangliers. Oh ! je sais bien qu'il résisteront ! Est-ce que l'évêque de Quimper Conau de Saint-Luc, malade, agonisant, n'a pas trouvé assez de force pour finir son serment et l'empêcher de prêter serment à la Constitution ?

—C'est bien bon pour l'échafaud, cela, en compagnie de plusieurs autres. On les abandonne aux patriotes avec les aristocrates. Et ce n'est pas tout, les abbayes possèdent jadis comme le chien dans notre terre de Bretagne et nous nous emparerons des trésors de leurs sacristies. Qui sait combien de tonnes d'or se cachent dans les souterrains de Saint-Aubin, de Léhon, de Guildo, de Saint-Jacut ? Tout cela sera pour nous, tout ! si nous nous montrons bons patriotes, et zélés pour la chose publique.

—Que faut-il faire pour se montrer bons patriotes ? demandèrent vingt voix. —C'est bien simple, répondit Jean l'Enclume, dénoncer dénoncer encore, dénoncer toujours : ceux qui seront innocents se tireront d'affaire. On nous comptera des primes ? demanda Trécor. —Des primes ! on vous donnera des fortunes.

—Quand commencerons nous ? Le citoyen Brutus est annoncé à Dinan. C'est le comité de Nantes qui envoie la direction de la justice lui sera laissée dans le pays ; et c'est avec lui que je devrai m'entendre.

—Tu nous recommanderas ? demanda Trécor. —De ce moment nous sommes associés.

—Et nous partagerons nos bénéfices ? —Oui dans une proportion juste ; je suis le chef, j'ai doublé part.

—Que ferions nous bien ce soir ? demanda l'Enclume. —Allons chez le curé de Saint-Hélène, répondit le Borgne.

—Pourquoi faire ? demanda un ancien bachelier. —D'abord nous informerons s'il est ami de la République et s'il compte prêter serment à la Constitution.

—Et s'il refuse ? reprit Kadoc. —Jourde Dieu ! s'il refuse reprit Jean l'Enclume, son affaire est bonne.

—Chez le curé de Saint-Hélène ! hur la l'assemblée.

Jean sauta à bas de son fourneau de briques, prit un marteau sur l'établi et ouvrit violemment la porte en criant : —Saluez moi ! nous allons rire !

Se heurtant, se poussant, jouant des poings et des coudes, les misérables arrivèrent dans la chambre de l'abbé. Le dernier venait de disparaître quand la porte de la salle basse s'ouvrit et le visage livide de Claude se montra.

La malheureuse avait tout entendu. Elle chancelait, l'horreur la clouait sur le sol. Que faire ? que devenir ? comment prévenir ce crime et sauver un innocent ? Elle était isolée, faible, épuisée par la maladie et le chagrin. Si elle était seule, et si malade, la pauvrière !

Cependant le sentiment du devoir parlait assez haut dans cette humble fille pour qu'elle se roidit contre sa souffrance. Elle courut près de ses enfants endormis, cachés dans leur lit la statue de la Mare pleine de grâce devant laquelle ils avaient coutume de s'agenouiller, puis après s'être signée, elle croisa son mouchoir de cotonnade sur sa poitrine, affirmant les liens de ses habits remplis de paille, puis courant autant que le lui permettait ses forces elle se dirigea vers le presbytère de Saint-Hélène.

Ce soir là, l'abbé Guéhenoc était venant passer quelques heures avec son ami. Depuis que le vent d'un sanglant tempête soufflait sur la France, de que la persécution frappait à la fois le trône et l'autel, les prêtres, comme les martyrs aux premiers siècles de l'église, éprouvaient le besoin de se rapprocher de s'encourager fraternellement à soutenir une lutte indigne qui se devait terminer par leur mort. Si leur âme demeurer ferme, leur cœur ébranlé par les défaillances qu'essuyait le Sauveur la veille de sa passion. Alors ils se cherchaient, se consolait, échangeaient l'assurance d'espérances célestes, et se sentaient plus forts après avoir médité ensemble les paroles du Sauveur promettant à la fois à ses apôtres la paix et la persécution pour la justice. Du reste, tous deux se trouvaient à la fin de cette journée sous une impression de profonde douleur.

Une scène odieuse s'était passée la veille dans les environs, et le souvenir de ce sacrilège dévolait le cœur de l'abbé Guéhenoc et du curé de Saint-Hélène.

Un des amis de celui-ci, vénérable prêtre vieilli dans le sacerdoce, usé par

les austérités, était tombé dangereusement malade. Il avait lutté contre la défaillance et la douleur, opposant la force d'âme à l'évanouissement des forces physiques, mais enfin la souffrance le clouant sur son lit, il lui devint impossible de se rendre dans sa chère église. Il sentait venir la mort, et regretta doublement la vie, à la pensée de l'isolement dans lequel il laissait son troupeau. Quelques braves gens du pays l'entouraient, il leur parlait des espérances célestes et des compensations divines, quand tout à coup la porte de sa chambre s'ouvrit et cinq soldats y pénétrèrent en armes, amenant avec eux l'intrus qui devait occuper sa place dès que le pauvre recteur aurait rendu le dernier soupir.

Le curé pressentit un danger, il se souleva sur son lit et demanda avec le plus grand calme :

—Que voulez-vous, mes amis ? —Nous assurer de la personne de ceux qui vous entourent, répondit un des soldats. Leur présence les dénonce suffisamment comme des ennemis de la sainte République.

Le misérable qui convoitait le curé de Plancoet s'approcha du lit du vieux prêtre.

—Je viens, lui dit-il, vous apporter les secours de la religion.

Retirez-vous, dit le recteur de Plancoet en détournant la tête. Il ne m'appartient pas de vous juger, mais je garde le droit de vous imposer silence.

L'instru leva le front d'un air de défi.

—J'exerce à mon tour le ministère de Dieu, dit-il, vous ne pouvez plus remplir les devoirs, je vous apporte les sacrements que vous ne pouvez distribuer.

Le curé de Plancoet étendit les deux bras en avant pour éloigner de son lit le fils rebelle à l'Eglise.

Tandis que l'agonisant et son visiteur échangeaient ces paroles, les soldats, tirant de leur poche des paquets de cordes, avait solidement garrotté les fidèles amis rassemblés dans la chambre du recteur.

—Gibier de prison, se contenta de dire le chef de la bande.

Les prisonniers se taisaient ; en ce moment ils se préoccupaient bien moins de leur danger personnel que de la situation du vieux pasteur. On les poussa dans un angle de la chambre, d'où leur était possible de tout voir, sans qu'ils pussent rien tenter pour défendre leur vénérable ami.

Sur un geste de l'intrus, les soldats entourèrent le lit du recteur, et le nouveau Judas, qui trahissait à la fois le Sauveur et l'Eglise, reprit d'une voix plus dure en s'adressant au moribond :

—Vous allez paraître devant Dieu, mon frère, il est temps d'implorer sa miséricorde et de recevoir le pardon de vos fautes.

—Mes fautes ! dit le curé d'une voix qu'il s'efforça d'affermir, je les regrette du fond de l'âme, j'en implore le pardon en toute humilité, et je compte sur la miséricorde du Sauveur Jésus.

—Cela ne suffit pas, mon frère, et je suis prêt à vous entendre.

—Assez ! fit le curé qui, par un dernier effort, parvint à se soulever, respectant l'agonie de celui qui fut votre frère, et qui de là-haut priez, son Dieu et le vôtre de vous faire miséricorde.

Mais l'intrus, irrité par la patience et par la mansuétude du curé de Plancoet, poussé par le misérable orgueil de soutenir son apostasie et de tenter de lui donner force de loi, s'écria d'une voix irritée :

—Je suis à cette heure curé de Plancoet et votre supérieur ; je vous ordonne de m'entendre ; j'ai prêté serment à la Constitution, et le pays m'a donné ses pouvoirs.

—Je tiens les miens de mon évêque, répliqua l'agonisant.

—Rassurez vous mon absolution ? —Je refuse tout d'un apostat.

—Vous en êtes témoin, s'écria l'intrus, il repousse l'absolution et le viatique, il lui administrera donc seulement l'extrême onction.

—Non ! non ! dit le mourant, rien de rien de rien ! jeigneur, ne permettez pas ce crime... Je suis un prêtre fidèle aux vœux de mon ordination... Je mets en vous ma confiance à cette heure terrible. Pendant votre agonie, Seigneur, les soldats blasphémaient au tour de vous... J'espérais remettre en paix mon âme entre vos mains... vous ne le permettez pas — que vous voulez-ils soit faite !

Le misérable intrus tira de sa poche une boîte renfermant les huiles consacrées... le recteur étend ses mains glacées pour se défendre des onctions sacrilèges, il les repousse, il prend ses amis à témoin de la violence qui lui est faite par le prêtre en fureur.

—Vous témoignerez dit-il à ceux qui regardent cette horrible scène à travers leurs larmes ; vous direz à tous que je meurs dans la foi catholique, a, apostolique et romaine... Vous témoignerez de ceci devant Dieu qui me jugera, devant mes paroissiens qui me pieurent...

Rien de semblable à cette horrible scène ne s'était vu peut-être. Le vieillard cherchait à déborder ses membres aux onctions de l'asservissement ; il demandait pardon pour la profanation involontaire dont on marquait ses mains, qui s'étaient étendues pour absoudre et bénir, ses pieds, qui s'étaient fatigués dans les chemins, tandis que de cabane en cabane il visitait les malheureux, sa poitrine embrasée du pur amour d'un Dieu de charité, ses lèvres sur lesquelles avaient fleuri les paroles de la consolation.

Les soldats, debout au pied de son lit, riaient de la défense inutile qu'il opposait au curé constitutionnel ; et celui-ci, remplissant avec rage ce qu'il appelait une mission sainte, étouffait pour ainsi dire la bouche du vieillard une suprême protestation, pendant que le regard vitreux de l'agonisant se posait sur la dernière fois sur le crucifix suspendu à la muraille.

A peine le curé de Plancoet eut-il rendu le dernier soupir, que l'apostat prit possession de l'église dont il devint le maître de la dévotion et le scandale.

Le curé de Saint-Hélène et l'abbé Guéhenoc connaissaient le terrible drame qui s'était passé la veille à Plancoet. Ils en rappelleraient les détails, et s'encourageraient à montrer la

même fermeté que le digne vieillard. Aucun d'eux ne se faisait illusion, ils cherchaient leur force en Dieu et étaient dépourvus d'orgueil, mais avec une sainte confiance, qu'il plut au Seigneur de couronner leur épreuve. L'abbé Guéhenoc, après avoir passé quarante ans au manoir de Costquen, en avait été chassé par le comte Florent et le vicomte Gach. Mais un dédit des chagrins ressentis pendant les dernières années, il était resté robuste, et à le voir marcher dans la campagne, on ne lui eût jamais donné les soixante-cinq ans qui neigeaient sur son front.

Le curé de Saint-Hélène souffrait souvent de rhumatismes articulaires, qui lui interdisaient les longues sources et les fatigues excessives. Le soir dont nous parlons, uno de ses jambes, prodigieusement enflée, reposait sur une chaise basse, mais les douleurs lancinantes qu'elle causait au bon prêtre ne l'empêchaient point de calculer les probabilités d'un prochain martyre.

—Dieu est bon, mon ami, disait-il à l'abbé Guéhenoc ; nous avons endormi mon être dans une sécurité trompeuse, le calme dont jouissait l'Eglise nous environnait ; nous oublions que nous devons être chassés, bannis, flagellés pour l'amour du Christ, et voilà que la persécution s'élève, nous enveloppe, nous renouvelle ; ce qui nous précède à mieux croire ceux qui nous succéderont. Quand nous aurons versé notre sang pour la foi, lorsque la tourmente sera passée, nous nous retrouverons plus grands, plus forts ; la palme du martyre ombragera le sanctuaire et nos soutes maculées de sang nous rendront dignes de respect... Jacob reconnut la robe de Joseph sous ses taches livides dont on l'avait couvert, le Seigneur nous donnera un vêtement de gloire à la place de notre robe délavée rougie dans la pourpre du martyre.

—Vous avez raison, répondit l'abbé Guéhenoc, aussi, croyez-le, je suis prêt à tout subir pour les vérités que je dois défendre.

En ce moment un coup frappé à la porte du presbytère fit tressaillir les deux prêtres.

Une minute après Manette monta. —Monsieur le curé, dit-elle, Chlud de Louis demande les derniers sacrements.

—Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura le Curé de Saint-Hélène, je suis dans l'impossibilité de marcher, et je ne saurais davantage me tenir à cheval... —Ma permettez-vous de vous remplacez ? demanda l'abbé Guéhenoc.

—Allez ! mon ami, et Dieu soit avec vous !

Le prêtre descendit l'escalier, trouva dans le couloir une femme en larmes, et s'enveloppant de son manteau il partit pour Saint-Hélène, non d'y prendre le saint ciboire.

Comme il traversait la petite place de l'église, un jeune garçon d'une douzaine d'années, qui marchait lestement et reconnu et le salua. C'était Maclou venin, l'enfant de Chouar du curé de la paroisse.

—Sans vous commander, Monsieur l'abbé, est-ce que vous allez porter le viatique ?

—Oui, mon ami, répondit le prêtre.

—Alors, dit l'enfant, je prends ma lanterne pour éclairer la route qui pourrait bien être effondrée en quelques cent mètres, et m'y sonnette afin d'avertir les braves gens qu'une pauvre âme va remonter vers Dieu.

—Merci mon garçon, répondit l'abbé Guéhenoc, merci ; je n'accepte pas par pudeur, les pierres et les fondations du charnel sont moins dangereuses que les rencontres que nous pourrions faire et je n'ai point le droit de le faire partager les dangers que je puis courir.

—Des dangers ! s'écria Maclou, c'est mon affaire ; je me retrouverai dans mon élément, tout terrifié que vous me voyez, Monsieur l'abbé, je suis le fils d'un pêcheur de morue, et ma mère, en laine de l'océan qui lui a pris mon père, vont faire de moi un laboureur. Depuis que j'ai l'âge de répondre les prières en latin, j'accompagne Monsieur le curé ; vous ne me refusez point l'honneur de vous précéder ce soir et de vous prouver que je suis brave comme feu mon père. Et puis m'est avis que le bon Dieu ne serait pas content si je n'osais faire mon service. Je sais bien que les mauvais gens sont en campagne et que les gens ennemis de la Révolution sont traqués ni plus ni moins que des loups, mais Notre-Dame de Nazareth nous garde, et nous aurons une belle place en paradis, aux pieds de Notre Seigneur.

—Viens ! dit l'abbé Guéhenoc tout ému.

Le prêtre entra, prit la custode, la suspendit à son cou, Maclou alluma sa lanterne, saisit sa clochette et passa devant l'abbé Guéhenoc.

Une minute après, le sentiment doux de la sonnette résonnait dans le silence de la nuit, et les malades, qui se retournaient sans sommeil sur leur couche fiévreuse, récitèrent une prière pour l'âme prête à s'envoler.

Où les chemins étaient mauvais ; des plaies récentes avaient effondré les arbres, les arbres abattus car le vent coupait parfois la route, des pierres roulant des talus rendaient la marche difficile. La lanterne vacillait souvent dans les mains de l'enfant, et devait au loin ressembler à quelque feu follet de marin ; le prêtre priait à voix basse, et le son argentin de la sonnette joint aux rafales du vent dans les branches sèches et les rameaux dépothillés se mêlait avec une profonde et intraduisible mélancolie.

A continuer.

PATIRA

Le Trésor de l'Abbaye et Jean Canada

Qui tout suite à cet ouvrage, sont en vente à la LIBRAIRIE de

FRANCO-CANADIEN.

Compagnie d'Assurance DU CANADA

ACCIDENTS

SIÈGE DE LA COMPAGNIE : 103, rue St-François-Xavier, Montréal.

PRESIDENT : Sir A. T. Galt, K. C. M. G. VICE-PRESIDENT : John Ranking, Esq. GERANT : Edward Rawlings, Esq. INSPECTEUR : Ben. Macdonald, Esq.

La seule compagnie qui ait fait le dépôt pour des termes courts contre tous genres de risques, pour des montants de \$500 à \$10,000.

Les taux et toutes autres informations pourront être obtenus chez

JAS. O'CAIN, Agent.

St Jean, 1er fév. 1878.

Avis d'Assurance.

Toutes personnes qui ont été assurées, ou qui peuvent avoir fait application pour se faire assurer, par la Compagnie d'Assurance Agricole d'Ontario, par l'entremise de M. L. E. Bonhomme, de Lacolle, ci-devant agent de la dite compagnie, et qui auraient donné des billets pour leurs primes, sont notifiés par les présentes, de payer seulement à la dite compagnie, vu que personne n'a eu et n'a présentement le droit de vendre ou de disposer des dits billets de quelque manière que ce soit, lesquels sont la propriété de la dite Cie, et toute personne ou personnes achetant tels billets se font à leur risque et péril. Tous ceux qui ont donné des billets pour leurs primes sont requis de se mettre en communication avec le sousigné dans le cas où quelqu'un tenterait de les collecter sans une autorisation spéciale de la compagnie.

G. H. PATTERSON, Agent Général, Montréal.

Montréal, 5 Mars 1878.

M. J. N. Belle est agent de cette compagnie pour Iberville et Rouville. Ce monsieur mérite toute la confiance du public. H.

LA VELOUTINE CH. FAY Est une poudre de riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une action salutaire pour la peau. Elle est invisible, impalpable et adhérente et donne au teint fraîcheur et transparence. CH. FAY, 9 rue de la Paix à Paris.

ENCRE NOUVELLE MATHIEU PLEST & Co. de la Lég. d'Hon. à l'Exp. univ. de 1867. Médaille de Mérite à l'Exp. de Vienne 1873. ENCRE NOU. DOUBLE VIOLET à copier adop. par toutes les grandes administrations. Dépôt chez tous les papeteriers et les hommes maitres du Canada.

JOSEPH BERTRAND FORGERON RUE ST. JEAN

Cies D'ASSURANCES JAS. O'CAIN Agent pour la ROYALE CANADIENNE et la CORPORATION D'ASSURANCE DE LONDRES. St. Jean, 30 Novembre 1877.

2,000 TONNES DE CHARBON EN MAIN ET DEVANT ARRIVER BAS PRIX. Succession J. BISSETT. A Jean, 3 Août 1877.

A LOUER. Le propriétaire louera de raisonnable condition la magnifique bâtisse nouvelle, en briques, située sur la Rue Richelieu, près de l'emplacement de l'ancienne "United States Hotel". La maison est construite d'après le style moderne. Elle comprend trois étages bien finis avec tout confort, et contient environ 60 chambres. Elle convient parfaitement pour un grand hôtel, ou pour un magasin étendu, avec résidences. S'adresser, sur les lieux ou au magasin Langelier & Decelles, M. LOUIS DECELLES, St. Jean, 27 Février 1877.

VÉRITABLE BÉNÉDICTINE LIQUEUR DES MOINES BÉNÉDICTINS DE L'ABBAYE DE FÉCAMP Créée en 1510. Appétitive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédictine est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille dans les plus grands hôtels comme dans les salons particuliers. La Bénédictine est le complément idéal de tout bon repas, et son usage journalier facilite et avive les fonctions de l'estomac. Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure). Dépôtaires à Montréal : Messieurs MORICE, VANDER-ET-Ce, 312 et 314, rue Saint-Paul.

T. A. & C. R. COUSINS

On le plaisir d'annoncer qu'ils viennent d'entrer de nouveau dans leur ancienne place d'affaires, si pacifique située au coin des Rues Richelieu et St. Jacques, dans le magnifique block McPherson, où ils disposeront toujours un stock des plus complets et des mieux choisis de grocerie de famille, friandises de toutes sortes et autres articles de ménage, tels que coutellerie de table, verrerie et faïencerie pour tables et toilette, garnitures de salons et chambres à coucher, lampes, coutellerie plaquée, nattes de table, ustensiles de cuisine en bois, et une grande quantité d'autres objets trop longs à énumérer. Ils saisissent cette occasion pour remercier leurs nombreux amis et leurs pratiques pour le patronage libéral qu'ils leur ont accordé par le passé, et pour annoncer qu'ils n'espargneront aucune peine pour donner à leur établissement une réputation qui ne soit pas surpassée de ce côté-ci de Montréal.

T. A. & C. R. COUSINS Marchands en gros et en détail de Provisions etc ST. JEAN, P. Q.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE DE L'ABBAYE DE FÉCAMP (FRANCE) Exquis, tonique, digestif et apéritif LA MEILLEURE DE TOUTES LES LIQUEURS VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE Breveté en France et à l'étranger. Toujours exiger l'étiquette du cas de la bouteille, portant la signature du Propriétaire principal. Messieurs MORICE, VANDER-ET-Ce, 312 et 314, rue Saint-Paul.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ CŒUR

Cette Loterie destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques : le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge-Counsel, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouhet, de L. A. Jetté, M. P. P. A. R. Hébert, protonotaire, C. A. Leblanc, Pierre E. H. Trudel, M. D. M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Laroque, Sr., C. S. Rodier, Pierre L'Espérance et de Michel Stewart, Esq., et sous la surveillance des membres de trois comités.

Table with 2 columns: Valeur de la Loterie and Amount. Rows include Bourse en or, 20 calottes, 42 calottes, 8 encensoirs, 12 ostensoirs, 12 paires de burettes, 12 garnitures d'autel, 200 objets, 1000 do, 2000 do, 1 benitier, Total \$272,782.00.

Toutes les précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le Comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise par la voie des journaux.

Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de janvier prochain. Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou vend dix.

Tous billets qui se porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Esq., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Esq., Sec-Trés. du bureau de Direction et de F. X. Coche, Esq., Directeur-Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contre-façon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

PRIX DU BILLET : \$1.00. Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant. F. X. COCHUE, No. 156, rue Notre-Dame, Montréal.

MÉDAILLE D'HONNEUR. ASTHME NEURALGIES CATHARRHE, OPPRESSION, TOUX, PALPITATIONS et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES LEVASSEUR. Dépôt Central du Dr. LEVASSEUR, pharmacien-chimiste de 1ère classe, 23, rue de la Monnaie, PARIS. —6 Mars 1877.

AVIS. F. LESAGE et HENRI LAROCQUE ouvrirent un BUREAU D'ASSURANCE Sur le feu, la vie et les accidents. Lundi, le 19 Novembre courant, dans la maison occupée par Thomas Roy, faisant face sur la rue St. Jacques, vis à vis l'Hôtel Bissailon à St. Jean, P. Q. 16 Nov. 1877.

Mr. J. O'CAIN à l'honneur d'informer le public qu'il a un magasin une grande quantité de Bois de Chauffage de première qualité et à bon marché, et un assortiment varié de CHARBONS. Prix qui défie la COMPÉTITION. Le public fera donc bien d'aller s'approvisionner de bois et de charbon chez M. J. O'CAIN, Rue St. Georges, où il trouvera de grands avantages. St. Jean, 1 Février 1876.

BIJOUTERIE, HORLOGERIE L. M. TROTTIER

Informé le public de la ville et des cantons qu'il vient d'entrer dans son nouveau magasin, Rue Richelieu, bâtisse Dewar, il tient à la disposition du public un grand assortiment général de Montres, Horloges et Bijouteries des goûts les plus variés, styles les plus nouveaux et très-bon marché. Les réparations en tous genres sont promptement et soigneusement exécutées. M. Trottier espère recevoir de l'encouragement, car il a une longue expérience dans sa branche. St. Jean 18 Juillet 1876.

AVIS PUBLIC.

Le 29 avril courant, à 12 h. midi, seront vendues à la porte de l'église de St-Luc P. Q. les propriétés de la succession Gauthier en mains des héritiers de feu Dame J. D. Cadeux ; se composant de 2 terres en bonne culture, (chênes et foins) dans le village de 3 X 30 acres, à la voisine l'une de l'autre. Les termes seront faciles, et les titres incontestables. S'adresser au sousigné à St-Jean. CHS. T. CHARBONNEAU Notaire.

T. TOUSSAINT MOISAN Huissier, Collecteur et Encanteur NAPIREVILLE. 30 Novembre 1877.

MODES

Chapeaux, Fleurs, Plumes, &c, &c, CHEZ BRAULT & SIMARD Tweeds, Tricot, Draps &c, &c. Ettoffes à robes de toutes sortes

Mlle POIBERT, modiste, pour chapeaux Mlle MERCIER, robes BRAULT & SIMARD, 93 & 95, rue Richelieu St. Jean

St. Jean, 16 mars 1876.

C. VILLEMAIRE & CIE. FERBLANTIER

sont établis sur la rue St. Jacques, vis-à-vis l'Hôtel Bissailon, où ils entreprennent, comme par le passé, toutes sortes d'ouvrages en ferblanterie. St. Jean, 7 Nov. 1876.

ROY & BOUTILLIER AVOCATS

No. 10 Rue St. Jacques, Montréal. N. H. ROY F. G. BOUTILLIER P. B. M. Roy suivra les cours du district d'Iberville. Juin 23 1876.

S. R. HEBERT



MÉDECIN VÉTÉINAIRE

Gradué du Collège Vétérinaire de Montréal 25, rue St. Jacques, maison de M. Louis Foran, près du Bureau Saiguier. St. Jean, 19 Avril, 1877.

FEU ! FEU !

PROTEGEZ vos bâtiments contre le feu en faisant usages de la peinture à l'huile de feu et du ciment pour couvertures de Sparham.

Il est indestructible et ne Brule point.

et met complètement à l'épreuve du feu les bardeaux, corniches et autres parties en bois de la bâtisse.

Tous les grands incendies naissent d'une parcelle ; les brandons ou parcelles d'huiles, transportés par le vent, tombent sur les bardeaux des toits, qui prennent et immolent. (Le feu récent et destructeur de St. Jean, prouve pleinement ce fait.)

La peinture de Sparham est la seule dans le monde qui soit à l'épreuve du feu.

Toute maison recouverte en bardeaux ou corniche devrait recevoir une couche de cette peinture, qui garantit du feu, qui résiste aux bois, le fer et le fer et le lait. On rend vos bois plus longtemps. Un toit recouvert de cette peinture resterait intact, quoiqu'il y eût une incendie.

JOHN GILLESPIE, Agent. St. Jean, 2 Février 1877.

HOTEL RICHELIEU

Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent VISA-VIS LE PALAIS DE JUSTICE

MONTREAL

Le nouvel Hôtel Richelieu n'est plus l'ancien établissement que tous les Canadiens-Français ont visité pendant quarante ans. L'ancien Hôtel Richelieu n'est plus qu'une partie du nouvel hôtel. M. L. B. DUROCHER a acheté tout le grand bloc voisin de l'ancien établissement et l'a converti en un hôtel de première classe où l'on trouve toutes les améliorations des grands établissements de ce genre sur le continent.